

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 13

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Convention Centre
1650 Argyle Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 0E6

Wednesday, April 13, 2022

Tenue à:

Centre des congrès d'Halifax
1650, rue Argyle
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 0E6

Mercredi, le 13 avril 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Me Roger Burrill	Commission Counsel / Conseiller de la commission
Me Anna Mancini	Commission Counsel / Conseillère de la commission
Me Jamie VanWart	Commission Counsel / Conseiller de la commission
Me Robert Pineo	Counsel / Conseiller
Me Jane Lenehan	Counsel / Conseillère
Me Joshua Bryson	Counsel / Conseiller
Me Stephen Topshee	Counsel / Conseiller
Me Sandra McCulloch	Counsel / Conseillère
Me Tara Miller	Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
Introduction de Documents Fondamentaux – Autoroute 224 et Gina Goulet	2
Présentation par Me Roger Burrill	2
Introduction de Documents Fondamentaux – Enfield Big Stop	12
Présentation par Me Anna Mancini	12
DR. MATTHEW BOWES, Sous affirmation solennelle	30
Interrogatoire en-chef par Me Anna Mancini	30
Contre-interrogatoire par Me Robert Pineo	38
Interrogatoire en-chef par Me Anna Mancini(suite)	47
Contre-interrogatoire par Me Robert Pineo(suite)	50
Représentations par Me Jane Lenehan	54
Représentations par Me Joshua Bryson	57
Représentations par Me Stephen Topshee	62
Représentations par Me Sandra McCulloch	66
Représentations par Me Tara Miller	74

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
709	Documents Fondamentaux – Autoroute 224 et Gina Goulet	3
754	Documents Fondamentaux – Enfield Big Stop	13

Halifax, Nouvelle-Écosse

--- L'audience débute le mercredi 13 avril 2022 à 9 h 31

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.

La Commission sur les pertes massives siège avec le Commissaire en chef Michael MacDonald, la Commissaire Leanne Fitch et la Commissaire Kim Stanton.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

On commence en se rappelant ceux qui ont perdu la vie et qui ont été blessés, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Lundi, les avocats de la Commission ont présenté des documents fondamentaux focalisés sur la salle des pompiers d'Onslow Belmont et Shubenacadie. On a également entendu parler d'un panel de témoins, notamment Richard Ellison, le chef Greg Muise et le chef adjoint Currie. Aujourd'hui, nous allons présenter deux autres documents fondamentaux focalisant sur ce qui s'est passé à la résidence de Gina Goulet à la route 224 et au Big Stop d'Enfield. On entendra également parler du médecin légiste au niveau du document fondamental sur la cause et la manière du décès de l'auteur.

Ensuite, il y aura une pause avant que l'on réinvite le docteur Bowes pour présenter des renseignements sur le document fondamental sur le chemin Plains et plus précisément de la cause et la manière du décès de Heather O'Brien, quelque chose que la famille O'Brien et que la Fédération de la police nationale qui représentait la GRC qui était sur scène, ils s'entendent tous les deux que c'est important d'en entendre. On entendra également les soumissions des participants basées sur les documents fondamentaux.

Beaucoup de contenu à couvrir et tout cela contribue à notre

1 compréhension de ce qui s'est produit. Ensuite, on pourra élaborer des
2 recommandations afin que nos collectivités deviennent plus sécuritaires.

3 Je demanderais à Me Burrill de vous présenter les documents
4 fondamentaux... le document fondamental sur l'autoroute 224 et madame Gina Goulet.

5 Maitre Burrill.

6 **--- INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX – AUTOROUTE 224 ET**

7 **GINA GOULET**

8 **--- PRÉSENTATION PAR ME ROGER BURRILL :**

9 **Me ROGER BURRILL:** Monsieur et Mesdames les commissaires,
10 participants, Néo-Écossais, Canadiens, et ceux au-delà de nos frontières qui ont été
11 touchés par ces pertes massives.

12 Ma collègue et moi vont vous présenter deux autres documents
13 fondamentaux ce matin. Ma tâche est de vous présenter le document fondamental qui
14 implique l'homicide de Gina Goulet dans sa résidence au 198 Autoroute 2... Route 224
15 aux alentours de 11 heures le 19 avril 2020. Cette présentation discutera le vol du
16 véhicule de madame Goulet de sa résidence qui mène ensuite du contenu qui sera
17 discuté dans la deuxième présentation de ce matin.

18 Il y a une discussion d'homicide à l'échangeur en trèfle de
19 Shubenacadie, on fera également référence du chemin Hunter, les homicides qui ont eu
20 lieu plus tôt ce matin-là le 19 avril. Cette situation-ci, comme l'homicide de Lillian
21 Campbell à Wentworth en Nouvelle-Écosse plus tôt ce matin-là du 19 avril, implique un
22 ensemble de faits distincts qui ont eu lieu pendant une courte période de temps.

23 À l'encontre de d'autres matériaux que nous avons discutés
24 pendant les dernières quelques semaines, certains des inconnus et des questions qui
25 ont été soulevés dans d'autres documents fondamentaux sont moins... s'affirment
26 moins dans cette présentation ou même dans le contenu. Vous vous rappelez, sur des
27 questions qui nous ont été laissées au niveau du chemin... document du chemin Hunter
28 Road et ce que j'avais suggéré, c'est un peu de frustration au niveau du fait que... sur

1 le plan qu'il manquait des renseignements ou des documents de Portapique sur le plan
2 des renseignements disponibles qui pouvaient rattacher des détails sur les
3 mouvements de l'auteur. Ici, il s'agit d'une situation où les enquêteurs ont pu
4 rassembler un récit plutôt cohérent de ce qui s'est passé aux alentours de 11 heures le
5 19 avril 2020 à la résidence de Gina Goulet au 198 Route 224 en Nouvelle-Écosse.

6 Cette présentation est une réflexion du contenu du document
7 fondamental qui sera déposé au niveau de l'autoroute 224, mais soyez assurés que le
8 fait que c'est plus court, ça ne signifie pas que moins d'efforts ont été entrepris par la
9 Commission des pertes massives pour faire un sommaire et de passer en examen les
10 renseignements disponibles. Et, bien sûr, un commentaire court, certains des détails
11 dans cette situation-ci et les renseignements que vous entendrez sont perturbants et ça
12 implique le décès d'une Néo-Écossaise, Gina Goulet.

13 Madame la registraire, je propose de marquer et de déposer le
14 document fondamental « Route 224 » en preuve dans le cadre de ces procédures.

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 709.

16 **--- PIÈCE no 709 :**

17 Documents Fondamentaux – Autoroute 224 et Gina Goulet

18 **Me ROGER BURRILL:** Merci.

19 Je propose également de marquer et de déposer tout le contenu et
20 les sources d'origine associées à la pièce le document fondamental « Route 224 » en
21 tant que preuve dans le cadre de ces procédures.

22 Le sujet de cette présentation, c'est un résumé des renseignements
23 dont dispose actuellement la Commission des pertes massives au niveau des
24 évènements le 19 avril 2020 sur et aux alentours de l'autoroute... de la route 224 en
25 Nouvelle-Écosse.

26 Voici la présentation de ce document, Monsieur et Mesdames les
27 commissaires.

28 Alors, on revient à la géographie. Vous avez vu il y a deux jours, la

1 diapo présentée par ma collègue sur le plan du document fondamental à Shubenacadie
2 identifie les comtés de Colchester, de Hants et la division... en fait, la rivière
3 Shubenacadie qui sert pour les diviser. Cette diapo vous offre plusieurs collectivités le
4 long de cette... de la rivière Shubenacadie, et également le long de la route...
5 l'autoroute 2. On va vous présenter Mil... Elmsdale, Milford, la région de Enfield pour
6 faire suivre le parcours de l'auteur sur le plan de ce qui s'est passé le matin du 19 avril.

7 Ma collègue vous a parlé en détail au sujet de qu'est-ce qui s'est
8 passé à l'échangeur en trèfle de Cloverleaf. Milford est à environ 8 kilomètres vers le
9 sud, Elmsdale est à environ 19 kilomètres vers le sud, et Enfield est à 23 kilomètres
10 vers le sud.

11 Voilà, on se rapproche de la zone aux alentours de Shubenacadie.
12 Vous allez voir, on voit la rivière embouée (phon.) de la Shubenacadie. J'ai souligné la
13 102, c'est pour vous orienter. La plupart des Néo-Écossais qui vivent sur le continent
14 connaissent bien la 102.

15 Je dois vous avouer que l'endroit autour de Shubenacadie et
16 Milford était plutôt... me porte à confusion au niveau des chemins. À un moment donné,
17 il y avait trois routes qui voyagent nord-sud. Dans cette zone-là, j'ai identifié la 102; la
18 route 2, c'est la vieille autoroute qu'on a discutée ici que l'auteur a empruntée pour... de
19 Truro vers Shubenacadie. Il y a également l'auto... la route 224. Vous avez entendu
20 parler de route 224, ma collègue vous a présenté l'incident impliquant Chad Morrison, le
21 gendarme Morrison qui avait une... avait pris... était en poste à Gays River Road, juste
22 au nord de la rivière Shubenacadie – moi, je l'appelle la partie nord de 224, ça va vers
23 est, est et sud, et continue vers la zone de la vallée de Musquodoboit. La partie sud de
24 224 que j'ai identifiée ici, comme indiqué plus tôt, c'est en parallèle à la 2 et en parallèle
25 à la 102; on a la 102 à l'ouest, la 2 dans le milieu, et la 224 à l'est qui va vers le sud de
26 l'échangeur en trèfle.

27 La diapo, là ici, on entre un peu plus près pour vous indiquer la
28 route 224; c'est l'élément de focalisation dans le document fondamental ce matin. Cette

1 partie-là est plutôt en parallèle à la route 2. C'est dans une zone rurale de la Nouvelle-
2 Écosse : très peu de résidences, très peu d'entreprises, très peu de structures comparé
3 à la 2, où il semble être l'endroit où le village de Milford se retrouve. Mais ça, ça se rend
4 finalement à la région de Milford. La rivière Shubenacadie que vous voyez au-dessus
5 de l'écran, de la diapo, ça continue vers l'est de la 224 et ça traverse des belles terres
6 agricoles. L'échangeur en trèfle de Shubenacadie, on l'a étiqueté par la partie
7 supérieure de la diapo, la sortie 9 qui va mettre... vous pouvez vous rendre à 224 ou
8 vous pouvez prendre le petit échangeur en trèfle vers l'autoroute 2.

9 L'emplacement important pour les fins de cette introduction est le
10 198, route 224 – 198... je vais le refaire, route 224. Ce fut la résidence de Gina Goulet.
11 C'est à environ 1,8 kilomètre au sud de l'échangeur en trèfle de Shubenacadie.

12 C'est une vue de l'air du terrain au 198, route 224; comme vous
13 pouvez bien voir, c'est situé sur la partie est, à l'est de la route 224. Il y a une voie
14 d'accès en gravier; c'est peut-être évident, mais ça va, ça se rend jusqu'à la résidence
15 dans le sens est, vers l'est de la route. C'est plutôt un grand terrain résidentiel; il y a des
16 pelouses, plusieurs édifices secondaires, comme vous pouvez voir de la vue aérienne.
17 Cette deuxième vue est prise de l'ouest; on regarde, on montre en montant la voie
18 d'entrée en gravier. Ça ressemble à ce que je vous ai montré plus tôt.

19 Quelques points importants : la partie sud de la propriété, il y a la
20 voie d'accès en gravier. Au nord, dans les matériaux, il y a une discussion d'une
21 barrière qui aurait permis l'accès à la pelouse de la partie nord du terrain. Les
22 renseignements suggèrent que ça a pris un certain moment au niveau de l'analyse et
23 de l'examen.

24 Finalement, il n'y a pas grand-chose à faire avec la barrière vers le
25 nord; la plupart des actions de l'auteur sont focalisées sur monter la voie d'accès en
26 gravier et laisser la voie d'accès en gravier. L'emplacement de la résidence est à 50
27 mètres de la route 224; l'altitude est un peu élevée, l'espace derrière la résidence sera
28 important au niveau du récit.

1 Alors, les renseignements qui sont disponibles à la Commission
2 des pertes massives suggèrent que l'auteur est parti de l'échangeur en trèfle de
3 Shubenacadie environ à 10 h 55. C'est rattaché au fait que Gerald Withman avait fait
4 l'appel au 911; vous vous rappelez que mon collègue a traité de ça avec un certain
5 montant de détails récemment.

6 Aux alentours de 10 h 55, il paraîtra que l'auteur, après avoir
7 commis des atrocités là, est parti et a quitté l'échangeur en trèfle. Il semble qu'il a
8 voyagé vers le sud. Vous vous rappelez le témoin qui se rappelait qu'il avait laissé
9 l'échangeur en trèfle vers le sud, sur la 224, sur le VUS argenté de Joey Weber,
10 l'Escape. On l'avait identifié comme un Tracker Chevy sur les ondes; c'était cohérent
11 avec les renseignements qui avaient été reçus par la police de la part des témoins sur
12 ces emplacements-là.

13 Selon nos renseignements, il semble qu'il est arrivé au 198 de
14 l'autoroute 224 assez rapidement après avoir quitté l'échangeur en trèfle. Il est probable
15 qu'il s'est rendu là-bas aux alentours de 10 h 58 ou peu après, le matin du 19 avril.

16 Cette diapo vous donne deux vues du véhicule qui était
17 photographié par les enquêteurs à l'emplacement au 198, route 224. Les
18 renseignements qui nous sont disponibles suggèrent que l'auteur a été derrière l'édifice
19 de la résidence au 224 et qu'il est entré par effraction en employant une arme à feu.
20 Les renseignements suggèrent également que l'emplacement du véhicule que l'on voit
21 dans la photo dans la partie inférieure était un effort de se dissimuler par exprès la
22 position du véhicule sera bloquée par la résidence de toute personne qui voyagerait le
23 long de la route 224. Les photos montrent l'emplacement du VUS sur la partie est,
24 l'arrière de la résidence ; la photo supérieure regarde vers le nord-ouest et celle... la
25 photo inférieure vers l'ouest.

26 C'est une autre, une vue aérienne qui tente de vous donner une
27 notion des emplacements, l'emplacement du VUS. Cela aurait été derrière l'édifice
28 secondaire que l'on voit à l'écran.

1 Cette diapo-là est tirée du matériel d'enquête qui montre la voie
2 d'accès de devant, celle-là qui est du sud. Cela nous montre un câble ou une chaîne
3 par terre. Les renseignements disponibles suggèrent que pendant la pandémie de la
4 COVID, les phases précoces de la pandémie, Ginal Goulet avait tiré une chaîne à
5 travers la voie d'accès et c'était là assez souvent, c'était tiré assez souvent.

6 Contrairement aux atrocités de Shubenacadie que vous avez
7 entendues il y a deux jours, où il y avait plusieurs témoins qui ont fourni des
8 renseignements et des... il n'y a pas du tout de témoins où Gina Goulet a rencontré
9 l'auteur au moment de l'incident. Mais il y a des témoins qui fournissent certains
10 renseignements qui nous aident un peu à élaborer la chronologie des événements.
11 Faith Corkrum en est une.

12 À ce moment-là, elle était dans une résidence dans la partie est du
13 chemin Densmore – je vais vous montrer cela sur la carte à l'instant, cela fait
14 intersection avec la route 224 à environ 350 mètres au sud du 198, route 224. Alors,
15 Madame Corkrum indique qu'elle était chez elle, à sa résidence, ce matin-là et qu'elle a
16 observé de la fumée qui montait du nord d'où elle se trouvait.

17 En fait, la photo que vous voyez à l'écran, c'est la photo prise de
18 Madame Corkrum de chez elle sur le chemin Densmore. C'est presque en plein nord;
19 vous voyez la fumée, vous voyez ce qui semblerait être un feu considérable qui se
20 passait à l'échangeur en trèfle à Shubenacadie que ma collègue a décrit pour quand il a
21 incendié les deux véhicules. Elle est à l'emplacement du chemin Densmore, elle est à
22 deux kilomètres de l'échangeur en trèfle de Shubenacadie. Alors, vous pouvez voir la
23 signification de qu'est-ce qui se passe au nord d'elle.

24 Faith Corkrum décrit être à sa résidence, une résidence à 400
25 mètres à l'est sur le chemin Densmore. Vous voyez où le chemin Densmore est au sud
26 du 198, route 224. Madame Corkrum signale qu'elle observait non seulement le nord,
27 l'incendie vers le nord; elle a également observé un VUS qui voyage vers le sud sur
28 l'autoroute 224. Elle a indiqué qu'elle a vu le VUS faire demi-tour à l'intersection du

1 chemin Densmore

2 Et elle dit qu'elle l'a ensuite vu voyager vers le nord. Elle l'a perdu
3 de vue et elle décrit le VUS en voyageant à une vitesse... elle était surprise que le
4 véhicule soit là en pensant que les chemins auraient été bloqués étant donné la fumée
5 qu'elle observait du nord. Alors il y a Mme Corkum qui fait des observations au sujet
6 d'un VUS qui se dirige vers le sud sur la 224, qui fait demi-tour et là qui voyage de
7 nouveau vers le nord. Cela est cohérent au niveau de la chronologie des activités dans
8 la vue d'ensemble.

9 Stephen Hunt se dirigeait vers le nord sur la route 224 en direction
10 de Shubenacadie, il ne connaissait pas la résidence Goulet, il ne savait pas ce qui se
11 passait à Shubenacadie et il a vu ce qui semblait être une barrière qui était percutée.
12 Ça, ce n'est pas compatible avec les autres renseignements que nous avons reçus sur
13 cette clôture, cette barrière et si elle était encore debout.

14 Maintenant, nous allons voir ce qui s'est passé avec Amelia et
15 David Butler, mais d'abord, je voudrais parler de Mme Kendra Tonet, qui était une amie
16 de Gina Goulet, qui avait été au téléphone avec elle pendant la matinée jusqu'à 9h45 et
17 à ce moment-là, Gina Goulet a dit qu'elle savait qu'il y avait un tireur actif à Portapique.
18 Elle a dit aussi... Gina Goulet a dit aussi à Mme Tonet qu'elle savait l'identité du tireur
19 actif étant donné ses liens actifs professionnels avec lui, parce qu'elle était aussi, elle,
20 denturologiste.

21 Amelia et David Butler, donc Amelia Butler est la fille de Gina
22 Goulet. David Butler le beau-fils. Ils vivent au nord de Shubenacadie. Ce matin-là, le 19
23 avril, Amelia et Gina Goulet s'étaient envoyés des textos régulièrement. Ils avaient
24 envoyé aussi des iMessages et elles s'étaient parlées par téléphone pendant la matinée.
25 Gina Goulet avait discuté de la situation, qu'elle avait compris, étant donné ce qu'elle
26 avait entendu aux nouvelles. Et Gina Goulet a exprimé une certaine peur étant donné
27 ces circonstances et sa connaissance de l'auteur des faits. Amelia Butler est restée en
28 contact avec sa mère pendant la matinée et elles se sont communiquées régulièrement.

1 À 10h 58m 04s, Gina Goulet a appelé Amelia. Le téléphone a
2 sonné chez Amelia, deux fois, mais ensuite il semble que le téléphone a cessé de
3 sonner. Selon les renseignements reçus par la Commission, Amelia Butler avait
4 l'impression que sa mère avait raccrochée pour une raison inconnue. C'était significatif,
5 parce que cela est compatible avec la discussion et les observations des témoins sur le
6 voyage et aussi le moment où l'auteur est réputé avoir quitté l'échangeur de
7 Shubenacadie. Et aussi, c'est compatible avec la distance entre ces deux
8 emplacements. Les renseignements indiquent que c'était possiblement le début de
9 l'événement où Gina Goulet a rencontré l'auteur des faits.

10 Les preuves médico-légales indiquent que l'auteur des faits a
11 stationné le véhicule derrière l'immeuble. Il est descendu du véhicule, qu'il est entré par
12 effraction dans l'entrée latérale de la résidence en brisant la vitre de la porte et ensuite,
13 il a pénétré dans la résidence et qu'il a tué par balle l'un des chiens. Ensuite il est allé
14 du salon dans la chambre principale et il a tué Gina Goulet par balle, qui s'était réfugiée
15 dans la salle de bain, dans le coin de la résidence. Ensuite, l'auteur des faits a quitté la
16 résidence après avoir commis cet homicide dans le Mazda 3 à hayon de Gina Goulet,
17 de couleur grise.

18 Amelia et David Butler étaient préoccupés par l'appel qui avait été
19 annulé. Ils sont montés dans leur véhicule pour essayer d'aller à la résidence de Gina
20 Goulet et étant donné les barrages routiers à l'échangeur, ils ont dû passer par
21 Stewiacke, ils ont pris la sortie 11 jusqu'à la sortie 9 et ensuite de Milford vers la
22 résidence à 224. Les renseignements disponibles à la Commission déclaration
23 statutaire indiquent que Amelia Butler a fait 16 tentatives d'appeler sa mère pendant
24 qu'elle voyageait, mais sans succès.

25 À 11h55, Amelia et David Butler sont arrivés à 198 route 224. Le
26 câble était par terre et Amelia indique que la barrière du côté nord était intacte. Ils ont
27 vu le VUS gris derrière la résidence en arrivant dans l'entrée de voiture. Amelia a
28 appelé le 9-1-1 immédiatement et David Butler est allé dans la résidence et a fait des

1 observations de douilles qui étaient par terre et aussi le cadavre et il a quitté. Ils ont
2 quitté ensemble et ils sont allés vers le nord, vers Shubenacadie. Et le long de la route,
3 ils ont rencontré le gendarme Austin Comeau. Ce nom vous sera familier, car c'est celui
4 qui a répondu aux événements de Shubenacadie et son secteur. Le gendarme Comeau
5 était associé, ami et collègue du gendarme Stevenson et avait été... Et on lui avait
6 ordonné de quitter le secteur à cause du traumatisme impliqué. Ils ont rencontré les
7 Butler et ils ont parlé avec la répartition et de l'aide médicale a été demandée
8 immédiatement pour aider Amelia Butler qui était en détresse, en grande détresse. Et
9 Mme Butler a finalement été amenée à l'hôpital de Colchester/ East Hants.

10 Des enquêtes sur la scène indiquent des renseignements d'une
11 grande importance. Il semblerait que l'auteur des faits avait déposé une chemise de
12 couleur grise avec l'insigne de la GRC, un gilet à haute visibilité et aussi un autre gilet
13 de couleur foncée, quand il a quitté la résidence ou avant d'entrer. On ne sait pas. Là,
14 on voit la chemise indiquant la GRC qui avait été saisie par les enquêteurs, ou trouvée
15 par les enquêteurs à l'entrée de la résidence. Il avait aussi, les enquêteurs ont trouvé
16 un bidon abandonné, partiellement rempli d'essence tout près des vêtements. Le VUS
17 de couleur argent derrière la résidence a été fouillé et on a trouvé un manteau du
18 service correctionnel du Canada de couleur bleu foncé.

19 Vous vous souviendrez qu'à l'emplacement de Hunter Road que
20 Sean McLeod et Alanna Jenkins travaillaient avec les services correctionnels justement.
21 Donc il serait raisonnable de conclure que le manteau a été volé à cet endroit-là. Un
22 pantalon bleu avec une bande jaune aussi avec des gants dans le véhicule et d'autres
23 munitions, ont été trouvés dans le véhicule suite à l'événement. Et aussi sur le banc
24 arrière du véhicule abandonné de Joseph Webber était... se trouvait un chalumeau au
25 butane qui avait du sang, des taches de sang attribuables à l'auteur suite aux analyses
26 de l'ADN. Et aussi, le sang a été trouvé après la fouille du véhicule du... sur le volet
27 pare-fuites du véhicule et c'est ce sang aussi pouvait être attribué à l'auteur. Il y avait
28 aussi des marques de sang sur le volant et à d'autres endroits dans le véhicule. Il est...

1 c'est compatible avec le fait que ce sang appartenait à l'auteur des faits. Mais ce que
2 l'on peut en conclure est que l'auteur des faits saignait à ce moment-là dans le véhicule,
3 ce qui est compatible avec l'information que nous avons entendue de ma collègue hier
4 en ce qui concerne la fusillade à l'échangeur en trèfle de Shubenacadie et compatible
5 aussi avec des descriptions subséquentes du... ultérieures de l'auteur des faits par les
6 forces de l'ordre que vous allez entendre un peu plus tard.

7 Et tel que discuté par ma collègue il y a deux jours, l'équipe GTI a
8 été à l'échangeur en dedans de quelques minutes. Ils ont quitté en se dirigeant vers le
9 sud pour essayer de suivre l'auteur et en arrivant à 10:59:13, il y avait une annonce sur
10 la radio du caporal Mills qui indiquait que l'on savait qu'il y avait un VUS Tracker de
11 couleur argent qui était impliqué. À 11:00:21, la situation... l'urgence de la situation est
12 très claire. Le caporal Mills dit :

13 « Si vous voyez un Tracker VUS... un VUS Tracker
14 de couleur argent avec un gars qui porte un manteau
15 jaune, vous devez... vous ne pouvez pas lui donner
16 une seconde, vous devez le braquer
17 immédiatement. »

18 Alors, l'auteur, rendu là, est réputé ne plus être dans ce VUS
19 argent, mais avait déjà monté dans... était déjà monté dans le Mazda et que l'auteur
20 avait aussi enlevé le manteau jaune et le gilet de haute visibilité, il portait maintenant un
21 t-shirt blanc et il était au volant du Mazda.

22 À 11:02:31, le caporal Mills dit que lui avec son équipe se dirige
23 vers le sud sur la route 2. Peut-être qu'il voulait dire plutôt la route 224 ou peut-être
24 qu'ils étaient déjà rendus sur la route 2. Ils avaient déjà passé devant 198 Route 224.

25 Gina Goulet était denturologiste professionnelle qui vivait en
26 Nouvelle-Écosse. Elle avait travaillé dans ce domaine depuis 27 ans. Elle avait survécu
27 au cancer, elle vivait dans et adorait la Nouvelle-Écosse. Elle a pris les précautions de
28 la COVID-19 au sérieux étant donné son histoire médicale. Elle savait qu'il y avait un

1 tireur actif à Portapique à cause de ce qu'elle avait entendu aux nouvelles. Elle a été
2 tuée par balle dans... par l'auteur dans sa propre résidence.

3 Donc, nous devons résumer ces évènements. L'auteur des
4 évènements quitte l'échangeur de Shubenacadie à 10 h 55 du matin. GTI arrive à
5 l'échangeur à environ 10 h 57 du matin. À 10:58:04, l'appel interrompu de Gina Goulet
6 arrive chez Amelia Butler. GTI quitte l'échangeur après avoir obtenu de l'information
7 des témoins à environ 10 h 59. À 11 h 55, Amelia Butler arrive à la résidence située au
8 198 Route 224. L'auteur des faits se dirigeait à nouveau vers le sud vers le Petro-
9 Canada d'Elmsdale et le Big Stop de Enfield.

10 Ce qui est arrivé à ces endroits sera discuté dans la prochaine
11 présentation.

12 Commissaires, cela termine ma présentation du document
13 fondamental.

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur Burrill.

15 Encore là, ce sont des faits très difficiles à entendre. Je crois qu'il
16 serait approprié de prendre une pause à ce moment-ci avant d'écouter la prochaine
17 présentation.

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** La procédure est en
19 pause et reprendra dans 15 minutes.

20 --- L'audience est en pause à 10 h 07

21 --- L'audience est reprise à 10 h 22

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue. Les
23 procédures sont en session.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui.

25 Merci, tout le monde. Maintenant, nous demandons à madame
26 Mancini de présenter le document.

27 **--- INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX – ENFIELD BIG STOP**

28 **--- PRÉSENTATION PAR Me ANNA MANCINI**

1 **Me ANNA MANCINI:** Bonjour.

2 Donc, comme le commissaire MacDonald l'a mentionné, mon rôle
3 aujourd'hui consiste à présenter ce que nous appelons le document de base du récit de
4 Enfield Big Stop, ça porte sur les événements de 10 h 10 [sic] [...] du matin jusqu'à
5 quelque temps après. Malgré cela, ma présentation aujourd'hui va durer une heure et je
6 pense qu'à ce stade, je pense qu'il est important de rappeler que, comme cela a été
7 cohérent avec le document de base présenté aujourd'hui, ce n'est pas le dernier mot et
8 je le dis en particulier par rapport au document de base. Nous allons être ici... nous
9 avons... avoir un témoignage du docteur Bowes aujourd'hui, aussi demain du
10 gendarme MacLeod, et donc le témoignage sera très important.

11 Donc, pour présenter la... en présentant la présentation du Big
12 Stop, je propose de marquer présenté dans les procédures.

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Oui, c'est dans les pièces
14 574.

15 **--- PIÈCE no 574 :**

16 Documents Fondamentaux – Enfield Big Stop

17 **Me ANNA MANCINI:** Aussi, je propose de marquer et de présenter
18 toutes les pièces justificatives 574.

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Oui.

20 **Me ANNA MANCINI:** Merci.

21 Donc, l'objet, comme je l'ai indiqué, consiste en un résumé des
22 informations actuellement mises à la disposition de la Commission des pertes massives
23 au sujet des événements du 19 avril dans et autour Enfield en Nouvelle-Écosse. Je
24 soulignerai que les références faites aux homicides dans cette présentation, donc, ça
25 fait référence aux homicides respectifs de Gina Goulet, Sean MacLeod, gendarme Heidi
26 Stevenson et monsieur Joey Webber.

27 Donc, c'est... je vais passer un bon bout de temps... je ne vais pas
28 passer beaucoup de temps pour la géographie, mais bien sûr les communautés, leur

1 position, donc il est question de Shubenacadie, Milford, Enfield. Shubenacadie est à
2 environ 25 kilomètres au sud de la région de Enfield; Elmsdale est... en fait, c'est
3 l'exit 8 de l'autoroute, elle est à 8 kilomètres de Enfield qui est par l'accès 7.

4 Donc, nous avons souligné les chaussées séparées – bien sûr que
5 vous connaissez –, donc si vous continuez vers le sud sur la 102, vous allez vers
6 Halifax; si vous allez vers le nord, vous allez vers Shubenacadie pour aller à Truro.
7 L'autoroute 2 – bien sûr, vous la connaissez –, donc c'est l'autoroute, la 102, et bien sûr
8 l'autoroute 224 qui est l'emplacement de la résidence de Gina Goulet.

9 Donc, comme cela a été présenté des deux premiers... dans les
10 deux premiers des documents de base. Les premières réactions venaient de l'équipe
11 médico-légale; donc, c'était des observations bien sûr connues que les premiers... ils
12 avaient quitté l'échangeur de trèfle; c'était dans un 4x4 argenté ou un Tracker argenté.
13 La réaction d'urgence avait des informations qui portait un jaune fluorescent, un gilet
14 jaune fluorescent et cela entraîne une concentration de l'équipe médico-légale.

15 Sur la carte qui est face à vous, sur l'autoroute 2 et la 102, les
16 membres ont eu connaissance qu'ils étaient près, ils étaient très près de l'auteur et
17 donc, il y a... bien sûr, il y a aussi les services qui se trouvaient dans la région pour la
18 recherche de l'auteur. Je devrais mentionner que la division J, qui est la division du
19 Nouveau-Brunswick, se tient dans la région de Truro au cas où l'auteur doublait le
20 retour. Mais bien sûr, on sait que l'auteur s'était présenté à la résidence de Madame
21 Goulet et s'est engagé dans des atrocités là-bas.

22 Donc, il a enlevé le gilet jaune qu'il portait, il avait volé le véhicule
23 de Madame Goulet; maintenant, il se dirige dans une berline grise, une Mazda 3 et
24 porte une chemise blanche. On sait que sur la base de l'examen subséquent du
25 véhicule, il y avait le voyant de gaz qui était allumé où indiquant E comme quoi il était
26 vide. C'est probablement ce qui a poussé l'auteur ou ce qui l'a incité à se diriger vers
27 Petro Canada à Elmsdale, comme je l'ai dit, qui se trouve à la sortie de l'autoroute 102.

28 Et au moment où cela se passe, il y a un envoi d'un message qui

1 arrive au CCO, au centre du 911, qui disait qu'il y avait une observation potentielle :

2 **[DÉBUT DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

3 « **T.DILL** : Poste poste poste! J'ai un appel, un délai de 10 minutes
4 qui dit que... il dit que l'auteur est à Sobeys. »

5 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

6 Donc, il s'agissait d'un rapport erroné qui était arrivé au CCO et les
7 membres qui étaient constitués là-bas ont estimé qu'il était... sur la base des
8 informations qu'ils avaient reçues de la part des témoins de la région et donc, d'après...
9 ils ont estimé qu'il était plus probable, d'après le moment de la dernière direction du
10 déplacement, que l'auteur était toujours dans la région de Elmsdale.

11 Donc, la division J et la police de Truro vont à Sobeys et aussi, la
12 division d'Halifax et ils essaient... ils vont à Sobeys à Truro et il se peut que ce soit une
13 erreur sur l'emplacement. Donc, les membres de l'équipe se présentent à Sobeys et ils
14 diffusent le message.

15 **[DÉBUT DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

16 « **GEND. RYAN** : Le 20 se dirige vers Sobeys Elmsdale.

17 **CAP. SIMON** : Lequel Sobeys était identifié?

18 **GEND. DAVIDSON** : Oui, Hôtel-22, c'est juste à l'arrêt maintenant.

19 **GEND. MILTON** : Tout sécurisé à Sobeys à Enfield. »

20 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

21 Donc, cette photo situe où Sobeys se trouve; ils sont sur le côté
22 opposé de l'autoroute 102. Sobeys se trouve sur le côté est de l'autoroute et bien sûr,
23 l'équipe médico-légale commence à... Et donc, à ce stade... les membres du GTI se
24 rendent compte qu'ils doivent prendre du pétrole. La plupart des véhicules associés
25 avec le GTI devaient quitter la région d'Halifax le soir d'avant, le 18 avril, s'étaient
26 rendus à Portapique; ils avaient depuis lors voyagé à Glenhome, Debert, Shubenacadie
27 et maintenant dans la région de Elmsdale, Enfield.

28 Alors, on était préoccupés que si cela était une poursuite

1 prolongée, que les véhicules auraient besoin d'avoir suffisamment d'essence. Alors,
2 cela a fait que certains des véhicules se rendent à des stations-services – l'un des
3 premiers, le plus proche étant le Petro Canada de Elmsdale, juste traverser l'autoroute.
4 Le D20 de la GTI, il y avait le gendarme Kelly, Ryan and Barnhill; ils ont procédé
5 jusqu'à ce Petro Canada. Et voilà, c'est une vue aérienne à 360 degrés du Petro
6 Canada. La raison qu'on vous joue ça, c'est pour mieux situer la vidéo de surveillance
7 qu'on va vous montrer. Portez attention aux trois sorties et les points d'entrées et les
8 points de sortie de cette station-service.

9 **[PRÉSENTATION VIDÉO]**

10 Alors, vous voyez qu'il y a trois points d'entrée; l'un à gauche de
11 l'écran; c'est une entrée étroite à un seul sens de l'autoroute. Il y a deux autres entrées
12 plus larges, séparées par des pins. Ils seront d'ailleurs dans d'autres vidéos de
13 surveillance ultérieurs.

14 Comme indiqué, l'auteur va continuer sur la 102 et la sortie de
15 l'autoroute et va partir vers le Petro Canada de Elmsdale.

16 **[PRÉSENTATION VIDÉO]**

17 Alors, c'est un vidéo de surveillance capté à 11 h 16 ce matin-là; on
18 va vous le rejouer. Ce qu'on voit, on voit en fait, c'est l'auteur qui arrive dans la Mazda
19 3, il se stationne du mauvais côté ou pour accéder à là où on fait le plein. Et vous allez
20 voir l'observer, chercher à rejoindre le côté du passager, mais quand il sort du véhicule,
21 il semble n'avoir rien dans le véhicule. Là, il va sur la pompe plus éloignée, fait demi-
22 tour jusqu'à cette pompe-là. Étant donné le mouvement saccadé que vous voyez dans
23 la vidéo, c'est difficile d'identifier si c'est un récit seconde par seconde, mais le temps
24 qui est indiqué dans le vidéo indique que l'auteur est à cet emplacement-là pendant
25 environ 44 secondes.

26 **[PRÉSENTATION VIDÉO]**

27 Le membre du GTI qui est à l'arrière du véhicule D20, c'est
28 gendarme Kelly et dans son rôle dans la vidéo ici, elle couvre le gendarme Ryan qui

1 tentait de faire le plein à ce moment-là. Gendarme Kelly a fait un entretien avec la
2 Commission des pertes massives et a indiqué dans cet entretien là qu'en revenant du
3 Sobey's qu'il a en fait observé le véhicule gris brillant à cet emplacement. Il a vu qu'il y
4 avait une balle de tennis verte sur l'antenne. Il a indiqué qu'il a vu un homme qui portait
5 des jeans et un t-shirt blanc et que ses vêtements ne correspondaient pas à la
6 description de la personne qu'ils recherchaient, un individu dans une veste... un gilet
7 jaune ou potentiellement un uniforme de policier et un VUS argenté. Mais il a vu qu'il y
8 avait une bosse par-dessus son œil, mais pas indiqué qu'il y avait quoi que ce soit dans
9 le comportement de l'individu pour soulever des préoccupations de son côté, ou de
10 monter son niveau d'alarme. Il semblait que le gendarme Ryan avait de la difficulté à
11 faire le plein, il semblait que les pompes avaient été éteintes en raison de l'incident en
12 progrès. Ils ont également indiqué qu'il y avait une fausse observation et que ce
13 véhicule-là et les membres sont partis pour enquêter.

14 Et bien sûr par la suite, ils se sont rendu compte que c'était une
15 fausse observation. Ensuite, s'est présenté au Petro-Canada, l'auteur conduit le Mazda
16 3 sur la bretelle et il dépasse le East Hants Aquatic Centre. Il n'y a pas d'horodatage sur
17 la vidéo. Le rapport associé avec la vidéo de surveillance, c'est que la vidéo s'est mise
18 à enregistrer à environ 10h30. En fait, pendant la période dont nous disposons que cela
19 a commencé à 10h30 et que 48 minutes plus tard un véhicule qui ressemble à un
20 bicorps gris, petit traversera sur la bretelle vers le 102 et cela, il indiquera que c'est
21 11h18. On voit un petit véhicule gris qui voyage de gauche à droite sur la bretelle pour
22 accéder à l'autoroute.

23 **[PRÉSENTATION VIDÉO]**

24 Et je vais vous le jouer une autre fois.

25 **[PRÉSENTATION VIDÉO]**

26 À partir de ce point-là, l'auteur s'est déplacé vers le sud sur
27 l'autoroute 102 et ensuite a pris la sortie 8. Désolé, la sortie 7, dans la région de Enfield
28 et a traversé le poste de pesée de Enfield. La surveillance vidéo capte ce qui semblerait

1 être un petit véhicule gris qui procède vers la bretelle d'entrée. C'est le premier véhicule
2 que l'on voit, qui traverse votre écran.

3 **[PRÉSENTATION VIDÉO]**

4 Cette caméra-là est activée par le mouvement. La caméra
5 commence à enregistrer quand elle détecte du mouvement, alors malheureusement, ça
6 ne capte pas les activités qui se passent au viaduc. L'horodatage qui est associé à la
7 vidéo indique qu'il est 10h30, mais la vidéo accuse un retard de 52 minutes. En fait, le
8 temps véritable est de 11h23, pour comparer l'horodatage au temps véridique.

9 À partir de là, l'auteur aurait fait un virage à droite sur le viaduc sur
10 l'autoroute 2 et a repris vers le nord vers le Big Stop d'Enfield. Cette photo, c'est une
11 vue aérienne des relations entre les deux emplacements. Au haut de l'écran, il y a la
12 102 et en descendant, on voyage vers le sud, on prend la bretelle la sortie au poste de
13 pesée d'Enfield et là, on procède à travers l'autoroute 2 vers le poste de la station-
14 service. C'est une autre photo d'un angle différent. C'est le Big Stop d'Enfield au centre
15 de l'écran. Je vais vous le souligner, bien que nous ne soyons pas focalisés là-dessus
16 dans le document fondamental aujourd'hui, il y aura un autre document fondamental qui
17 est focalisé sur la police régionale d'Halifax, par contre, pour nos fins aujourd'hui, je
18 dois, il me semble vous indiquer qu'au centre de l'écran il y a un poste de camionnage
19 où des camions-remorques peuvent acheter du pétrole. Il y avait deux véhicules GTI de
20 la police régionale d'Halifax. Les membres Joudrey et Manley [sic]. Il y avait un autre
21 d'équipe GTI de la police régionale située sur la bretelle d'accès à gauche de l'écran.
22 La seule raison que je vais mentionner cela aujourd'hui, c'est que vous allez entendre
23 des transmissions radio où les agents indiquent HRP ERT, ça, c'est le GTI de la police
24 régionale d'Halifax, ça, ça indique le contexte où la proximité de ces membres-là au
25 moment où il y a eu engagement avec l'auteur au Big Stop.

26 Voilà, c'est une vidéo vu de l'air en procédant vers le sud, vers la
27 102 en procédant vers le poste de pesée.

28 **[PRÉSENTATION VIDÉO]**

1 La prochaine vidéo nous fera traverser le viaduc et on se rendra au
2 Big Stop lui-même.

3 [PRÉSENTATION VIDÉO]

4 Alors, il y a quelques points que je vais souligner au sujet de cette
5 image, tout d'abord, sur le plan des deux vidéos que vous venez de voir, bien sûr c'était
6 pris en août 2021 où c'est la saison en or pour les voyages en voiture, la circulation que
7 vous voyez dans le stationnement et l'autoroute ne reflète pas du tout la présence en
8 avril 2020, c'est alors une période de confinement pendant la pandémie.

9 Deuxièmement, au niveau de la disposition des édifices que vous voyez, les pompes
10 sont au centre de l'écran; ces pompes-là sont numérotés, il y a une pompe de chaque
11 côté de chaque pilier. Le numérotage commence de 1 à 12; 1 est à droite de l'écran et
12 12, c'est à gauche de l'écran. Les pompes 5 et 6 sont situées à la gauche de la
13 camionnette blanche que vous voyez émerger à la droite du camion que vous voyez,
14 juste pour vous donner une certaine notion approximative.

15 Ce que je veux également vous signaler à partir de ce point de vue,
16 c'est là où se trouvent les caméras qui ont fait le captage de surveillance vidéo, il y a
17 une caméra, on réfère à ça comme la caméra 3. Elle est située sur le restaurant de
18 l'édifice, à gauche et au centre de l'écran; elle fait face aux pompes d'une certaine
19 distance, bien sûr. Il y a une autre caméra; c'est la caméra 5 et 6, c'est immédiatement
20 par-dessus les pompes 5 et 6. C'est une vue de l'air qui regarde directement vers le
21 bas. Il y a également deux caméras qui sont associées à chaque pompe; l'un, c'est la
22 caméra 5, c'est associé à la pompe 5 et l'autre, c'est caméra 6, qui est par-dessus la
23 pompe 6.

24 Alors, l'auteur, comme on l'a indiqué, a fait un virage à droite sur
25 l'autoroute 2 et avant, il s'est rendu au Big Stop; il est entré en sortant de l'autoroute 2,
26 il a procédé vers les pompes. Nous avons une image de la Mazda 3 qui rentre à côté de
27 la pompe 7. Il semblerait que l'auteur s'est rangé à côté de la pompe 7 et là, il a fait
28 demi-tour pour se rendre à la pompe 5. Vous allez voir l'image comme non continue.

[PRÉSENTATION VIDÉO]

Comme je l'ai indiqué, c'est la caméra 3; c'est un vidéo qui est en retrait sur le restaurant. Pour nos fins, c'est une vidéo plutôt frustrante parce que vous allez voir l'horodatage qui commence à 11 h 23 m 56 s et là, ça saute à 11 h 24 m 44 s.

Deux choses, donc, dont il faut prendre note : oui, bien sûr, c'est une caméra qui est activée par le mouvement. La caméra s'active quand il y a détection de mouvement devant la caméra. Deuxièmement, on notera que l'horodatage ne s'aligne pas les uns aux autres. Ça devient un jeu mathématique plutôt frustrant d'arriver à faire sens de tout ça.

Maintenant, la trajectoire de comment l'auteur est entré; son mouvement n'a pas été capté par la caméra. Alors, quand on joue la vidéo, on doit essentiellement voir une Mazda 3 apparaître à côté de la pompe 5. La caméra enregistre le VUS conduit par le gendarme Hubley avec gendarme Ben MacLeod dans le côté du passager comme il rentre dans la zone des pompes et c'est ce qu'on va voir dans la vidéo.

[PRÉSENTATION VIDÉO]

Puisque cette caméra est située en retrait, cela ne nous donne pas beaucoup de renseignements sur les événements qui ont eu lieu. Mais la caméra 5/6 située au-dessus des deux pompes nous indique quand même un peu plus sur les événements.

À 11 h 24 m 23 s, on commence à voir les phrases du Mazda 3 qui entre dans l'image en s'approchaient de la pompe. Ça continue à 11 h 24 m 24 s. avant venir à côté de la pompe numéro 5. Nous voyons à 11 h 24 m 51 s, 24 secondes plus tard, le suburban qui arrive à côté de la pompe 6. Donc, l'auteur des faits est là, il n'est pas encore sorti du véhicule et vous allez remarquer aussi un toit ouvrable qui nous permet de voir certains mouvements dans le véhicule.

À 11 h 24 m 53 s, le VUS est là devant ou à côté de la pompe et à 11 h 24 m 50 s., la porte du côté du conducteur du VUS s'ouvre.

1 À 11 h 24 m 56 s, le gendarme Hubley est sorti de son véhicule et
2 pendant, dans cette même seconde, le bras du droit du gendarme Hubley semble
3 chercher son arme à feu.

4 À 11 h 24 m 57, le gendarme Hubley a dégainé son arme à feu et
5 dans cette même seconde, à 11 h 24 m 57 s, il se tourne vers l'auteur qui a son arme à
6 feu. Vous allez remarquer une ombre entre la couronne de la pompe et le gendarme
7 Hubley qui ressemble à une arme à feu.

8 Donc, à 11 h 25 m 57 s, l'auteur des faits est resté dans le
9 véhicule. Le gendarme Hubley se dirige, se tourne vers lui et à 11 h 25, il est face à
10 l'auteur.

11 À 11 h 25 m 01 s, voici ce que j'ai indiqué sur le toit vitré : vous
12 voyez un genre de forme blanche qui fait son apparition. Là, si on remonte d'une
13 seconde, vous voyez que le toit vitré est sombre, mais là, on voit une forme blanche qui
14 apparaît, ce qui est compatible avec le fait que l'auteur des faits portait une chemise
15 blanche. Vous voyez aussi que le gendarme Hubley n'a pas encore déchargé son arme
16 à feu et que les vitres sont encore intactes.

17 À 11 h 25 m 01 s, les vitres sont encore indemnes, mais dans cette
18 seconde, les fenêtres du côté du passager commencent à briser, ce qui est compatible
19 avec le fait que le gendarme Hubley décharge son arme à feu. Ça, c'est à huit
20 secondes, selon l'horodatage de la descente du gendarme Hubley de son VUS. La
21 caméra 5 nous donne l'angle du Mazda 3 un peu plus proche.

22 À 11 h 24 m 09 s, on voit le Mazda qui arrive; vous voyez la balle
23 de tennis mentionnée par le gendarme Kelly sur l'antenne.

24 À 11 h 24 m 15 s, la Mazda est à la pompe, donc il n'y a pas de
25 mouvement.

26 À 11 h 24 m 31 s, 15, 16 secondes, on voit un certain mouvement
27 du bras droit de l'auteur dans le centre de la console. Donc, vous voyez du mouvement,
28 mais on ne sait pas ce qui se passe exactement.

1 À 11 h 24 m 37 s, un 20 secondes après l'arrêt du véhicule, on voit
2 le reflet du VUS qui arrive du côté droit.

3 À 11 h 24 m 40 s, le VUS s'est détenu et on voit le reflet encore là
4 dans les vitres du Mazda.

5 À 11:24:42, une ombre apparait, et encore là ça semble être une
6 ombre de la forme d'une arme à feu, c'est un peu difficile de le savoir et on pourrait
7 donc l'interpréter, mais il y a une ombre quand même qui apparait entre le Mazda et la
8 pompe.

9 À 11:24:44, on voit la vitre du côté du passager qui brise en
10 morceaux. Ça, c'est huit secondes après avoir vu le reflet du VUS qui arrive juste à côté
11 du Mazda. Deux secondes plus tard, en fait la même seconde, on voit la vitre qui
12 commence à tomber, briser. À 11:24:45, le pare-brise, si on regarde le pare-brise, on
13 voit des balles qui semblent atteindre le pare-brise et que le pare-brise fend en
14 morceaux.

15 À 11:24:51, si vous regardez du côté du passager la roue avant,
16 vous voyez l'ombre par terre, ce serait compatible avec le fait que les gendarmes se
17 déplacent pour se mettre à l'abri à droite du Mazda. Alors, six minutes plus tard, après
18 l'arrivée du VUS, les renforts de l'équipe GTI de la GRC se présentent et ils
19 s'approchent en formation tactique.

20 À 11:31:04, la porte s'est ouverte, les membres du GTI sont en
21 train d'extraire quelqu'un. Plusieurs de ces membres ont indiqué qu'il avait une arme à
22 feu sur ses jambes quand ils ont pénétré dans le véhicule. À 11:31:26, ils commencent
23 à extraire... ils ont fini d'extraire la personne. À 11:31:28, l'auteur des faits a été placé
24 par terre et ses mains sont attachées dans le dos. Ses signes vitaux ont été vérifiés, il a
25 été déterminé que l'auteur des faits était décédé.

26 La caméra 6, comme j'ai mentionné, nous avons ici une image, une
27 brève image du Mazda 3 qui arrive de la route 2 et qui passe devant la pompe 7 avant
28 de faire demi-tour pour s'arrêter devant la pompe 5. Ça, c'est à 11:23:59. Et à 11:24:35,

1 donc environ 36 secondes plus tard, on voit le VUS qui arrive et, une seconde plus tard,
2 le VUS s'arrête. Une seconde plus tard, la porte s'ouvre du côté du conducteur. À
3 11:24:38, le gendarme Hubley descend du véhicule et il regarde dans le sens de
4 l'auteur des faits à sa gauche. À 11:24:39, le gendarme Hubley est descendu de son
5 véhicule et il s'apprête à fermer sa porte et il observe encore l'auteur des faits. À
6 11:24:40, le gendarme Hubley ferme sa portière et, en le faisant, il observe encore dans
7 la direction de l'auteur des faits et on voit dans cette image que ce qu'il... il dégaine son
8 arme à feu avec sa main droite. À 11:24:41, l'arme à feu est dégainée et il braque
9 l'auteur.

10 Alors là, vous avez remarqué en haut à droite de l'image que la
11 portière du côté du passager s'est ouverte et puis on voit la tête du gendarme MacLeod
12 qui descend du véhicule. À 11:24:42, le gendarme Hubley braque encore l'auteur des
13 faits, son arme à feu est dégainée et le gendarme MacLeod fait le tour du VUS. À
14 11:24:42, on voit une image semblable, et à 11:24:43, on voit que le gendarme
15 MacLeod s'est dirigé vers le devant du véhicule, et pendant cette même seconde, on
16 voit le début d'un mouvement qui ressemble à une arme à feu qui aura été déchargée.
17 À 11:24:45, le gendarme Hubley est encore visible avec son arme à feu devant lui,
18 donc... et à 11:24:46, on voit que le gendarme Hubley se déplace vers le capot du
19 véhicule, encore là avec son arme à feu dégainée. Il se déplace vers le gendarme
20 MacLeod. À 11:24:47, il se déplace vers la position du gendarme MacLeod. À 11:24:48,
21 on voit que le pistol [sic] ne semble pas être braqué de la même façon et qu'il est... que
22 le gendarme est un peu plus droit, se tient un peu plus droit après le recul de son arme
23 à feu, et à 11:24:49, il semble qu'il ait baissé le pistol [sic]. Les preuves médico-légales
24 indiquent que le gendarme MacLeod, pendant cette période, avait aussi déchargé 11
25 cartouches et que le gendarme Hubley, 12.

26 Je ne vais pas présenter beaucoup de détails, les deux gendarmes
27 ont donné des déclarations, et étant donné que... et je ne vais pas donner beaucoup de
28 détails au SiRT parce qu'ils vont témoigner demain, mais il a indiqué qu'il était arrivé au

1 Big Stop et qu'il avait observé qu'il y avait des sacs orange sur certaines des pompes,
2 et donc, ils [sic] sont [sic] allés vers la pompe où le sac orange n'était pas... ne couvrait
3 pas la manette. Il a observé un homme qui saignait du front et le gendarme Hubley
4 trouvait cela drôle que la personne n'avait pas fait quelque chose pour pallier à cette
5 blessure. Il a... le gendarme Hubley a indiqué qu'il avait étudié des photos de cette
6 personne et il a reconnu que... l'auteur des faits et il a crié quelque chose comme
7 quoi... comme quoi... il a dit : « Benny, c'est lui! » – et alors donc le gendarme
8 MacLeod, Benny MacLeod.

9 Ensuite, il a vu que l'auteur a levé une arme à feu et c'est là où il a
10 déchargé le sien, le gendarme Hubley, et il s'est déplacé pour se mettre à l'abri. Le
11 gendarme MacLeod a indiqué aussi qu'ils sont arrivés, les deux gendarmes, à la pompe
12 pour faire le plein et, en descendant du véhicule pour couvrir l'autre, son collègue, le
13 gendarme MacLeod. Donc, le gendarme MacLeod entend quelque chose comme
14 « Benny, c'est lui! ». Donc, lui n'avait pas reconnu l'auteur des faits, mais il était
15 préoccupé parce qu'il a compris que le gendarme Hubley était situé entre lui et l'auteur
16 des faits et qu'il ne pouvait pas vraiment le couvrir comme il fallait.

17 Il a observé le véhicule, il ne reconnaissait toujours pas l'auteur des
18 faits, mais il a vu que la personne a levé une arme à feu et à ce moment-là il a
19 déchargé son arme à feu. Donc, je vais vous présenter une série de diffusions qui ont
20 été faites au Big Stop d'Enfield. Donc d'abord, c'est le gendarme MacLeod :

21 **[ENREGISTREMENT AUDIO]**

22 Cst. MacLEOD : Break. Big Stop d'Enfield. Couvrir Back up, reculez, reculez. Ne venez
23 pas ici rapidement, utilisez vos *coms*. Je ne connais pas ce gars. Oh oh. Merde, c'est
24 lui.

25 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

26 Donc, le gendarme MacLeod va pouvoir vous expliquer de quoi il
27 parlait dans cette diffusion, dans son témoignage. Et le gendarme Hubley a aussi
28 diffusé sur la radio de Colchester le suivant :

1 **[ENREGISTREMENT AUDIO]**

2 Cst. HUBLEY : Le Big Stop d'Enfield, oui, avec le GTI.

3 Cst. MELANSON : Oui, entendu.

4 Cst. HUBLEY : Pompe numéro 6, Big Stop d'Enfield, nous avons tiré.

5 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

6 Le gendarme Hubley va expliquer ce qu'il voulait dire par « *shots*
7 *away* ». Et il dit : Kilo-05 aussi, ça, c'est son numéro. « *Shots away* » ça veut dire que
8 l'on a... que la police a déchargé, les membres de la GRC ont déchargé leurs armes à
9 feu. Et ensuite, vous entendez la voix du sergent d'état-major MacGillivray qui dit, qui
10 avait dit en fait, à 11h21 qu'il était responsable des incidents et donc c'est lui qui avait
11 pris la relève du sergent d'état-major Jeff West. Là, une autre diffusion :

12 **[ENREGISTREMENT AUDIO]**

13 S/Sgt. MacGILLIVRAY : Hotel-1 du poste de commandement, mise à jour.

14 Cpl. Mills : Oui, allez-y.

15 S/Sgt. MacGILLIVRAY : Donnez-nous une mise à jour.

16 Cpl. Mills : Oui, j'ai entendu « *shots away* » - donc des tirs - on va dans ce sens-là.

17 Cst. HUBLEY : Hotel-05. Oui, on a entendu qu'ils ont tiré leurs armes à feu, Big Stop
18 d'Enfield, le suspect est à terre.

19 Cpl. MILLS : Oui, il y a beaucoup de vent. Est-ce que vous pouvez confirmer qu'il est à
20 terre ?

21 Cst. HUBLEY : Oui (inaudible), nous avons PRH.

22 Cpl. MILLS : Oui, encore beaucoup de vent, je ne vous comprends pas. Est-ce que
23 vous pouvez confirmer ? On sera là dans quelques secondes et on va donner l'appel à
24 la radio.

25 Cst. HUBLEY : Kilo-05 et Hotel-5, pompe 6, Big Stop d'Enfield. Le suspect est couché
26 par terre, il est sorti de son véhicule. Plusieurs coups de feu et le GTI de PRH est avec
27 nous.

28 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

1 Donc il y a plusieurs choses qui se passent ici dans la diffusion.
2 C'est le commandant des incidents, MacGillivray qui demande de l'information, une
3 mise à jour sur ce qui est arrivé. Et donc le caporal Mills dit que lui aussi il a entendu
4 « *shots away* », qu'il y a eu des tirs et ça semble être le gendarme Hubley qui essaie de
5 dire certaines choses, mais le caporal Mills ne comprend pas bien parce qu'il y a
6 beaucoup de vent. Il demande la confirmation, si le suspect a été effectivement atteint
7 par balle. Et à la fin de la transmission, le gendarme Hubley indique « Kilo-05 et Hotel-
8 5, pompe 6 le Big Stop d'Enfield » et il confirme qu'effectivement, le suspect a été
9 atteint par balle.

10 Donc il y avait plusieurs éléments qui étaient localisés dans la
11 Mazda 3 qui appartenait en particulier à l'auteur. Donc des armes à feu, des munitions,
12 qui étaient trouvées dans le véhicule. Deux armes à feu étaient trouvées sur le côté, le
13 siège conducteur. Alors un semi-automatique, un pointeur laser qui était sur le côté des
14 pieds du conducteur du véhicule. Aussi, en avant du véhicule, il y avait des munitions,
15 un pistolet. C'est le pistolet qui appartenait à la gendarme Stevenson. Et en arrière, sur
16 le siège arrière du véhicule, il y avait deux fusils de carabine. Un semi... une carabine
17 semi-automatique, un pistolet avec la pression activée. Donc vous pouvez vous
18 souvenir des comptes à Portapique de MacDonald qui avait un pointeur laser comme
19 vous pouvez voir, juste avant que l'auteur avait déchargé son arme et donc, ce qui est
20 cohérent avec le pointeur laser que l'on a trouvé dans le véhicule. Les autres armes à
21 feu que l'on avait vues étaient chargées aussi. Il y a aussi une grande quantité de
22 munitions, c'était dans un carton. C'était posé sur le côté passager du véhicule. Il y a
23 aussi des magazines de la GRC, qui étaient dans le véhicule, sur le côté... l'appui de
24 pied, d'espace pour les pieds dans le véhicule. Et l'autre était vide.

25 D'autres éléments ont été trouvés dans la Mazda 3. Il y avait
26 différents objets qui étaient associés à l'auteur, c'était le portefeuille de Sean McLeod
27 qui a été volé par l'auteur lorsqu'il s'est présenté au 2328 Hunter Road plus tôt ce
28 matin. Il y avait aussi plusieurs clés de véhicules dans la Mazda 3, donc l'un c'était un

1 porte-clés de Honda. Donc c'était dans une boîte noire qui était avec un porte-clés et il
2 y avait des clés, trois des clés de Ford étaient étiquetées, marquées comme « Ford
3 numéro 1 de la GRC », puis 3, puis « Ford 2 ». Il y avait des étiquettes. C'était marqué
4 comme « Ford 1 GRC », « Hot-3 » et « Ford 2 ». C'était les étiquettes qui étaient sur le
5 porte-clés. D'autres pièces ont été trouvées, c'était des clés de menottes et aussi une
6 ceinture de couleur noire avec un bâton extensible.

7 Donc l'analyse en chef, le Dr Bowes qui a conduit l'autopsie a
8 indiqué dans son rapport que l'auteur avait eu des blessures à la tête, au cou, à la
9 poitrine, à l'abdomen et aux deux bras. La cause de la mort est due à plusieurs
10 blessures par coups de feu et la manière dont la mort et comment le gendarme
11 MacLeod a déchargé 11 tours, c'était des balles à calibre 30/300. Parce que les deux
12 gendarmes en fait les deux... En fait, l'arme avait 19 tours qui restaient, qui n'ont pas
13 été tirés. 11 rondes de calibre 300, localisées sur les lieux. Donc il paraîtrait que le
14 gendarme Hubley avait déchargé 12 tirs. Et donc, on voit qu'il y a une blessure, la
15 blessure à la tête, numéro 1. L'auteur... donc il s'est auto-infligé, c'est pas... c'est-à-dire
16 qu'il apparaîtrait que c'est auto-infligé par l'auteur. Donc c'est sur le côté droit de la
17 tempe, ou la tempe droite. Lorsqu'on va sur le côté gauche de la photo, ce sont des
18 fragments collectés des blessures de tête une, de la blessure de la tête deux. Donc sur
19 le côté de la tempe droite. Donc c'est une blessure typique que l'on a trouvée sur le cuir
20 chevelu de l'auteur. On les a tous assemblés et c'est sur la photo que vous voyez.

21 Donc, par rapport à la blessure 1 de la tête, le docteur Bowes avait
22 trouvé qu'il y avait un projectile qui était passé par la tempe droite qui a traversé le
23 cerveau pour aller à la tempe gauche, et donc il y a un grand fragment gris qui était
24 extrait. Ce que l'on voit sur le côté gauche de la photo, cet objet gris a été testé et
25 déterminé être cohérent avec le matériel que l'on a trouvé. Aussi, en retard avec... en
26 relation – pardon – avec la blessure qui suggère qu'il y a une arme à feu qui était
27 comme à 2 pieds lorsqu'il y a eu le tir, donc il paraît que cette blessure a été auto-
28 infligée exactement avant ou pendant que le gendarme Hubley était en train de tirer

1 avec son arme à feu.

2 Bien sûr, il y a des preuves circonstanciennes qui entourent ça, il y a
3 des observations des agents par rapport à la possession d'armes à feu par l'auteur,
4 donc, comme je l'ai mentionné, le gendarme Hubley et le gendarme MacLeod ont tous
5 les deux observé l'auteur dégainer une arme à feu, et donc, étaient... et donc, c'était un
6 Smith & Wesson, une arme à feu Smith & Wesson, et aussi, lorsqu'ils étaient en train
7 de faire l'extraction, ils avaient vu ça dans les mains de l'auteur pendant qu'ils
8 l'« extractaient » du véhicule.

9 Il apparaîtrait aussi qu'il y a eu un tir, une balle tirée, mais parce
10 qu'il y avait bien sûr les trois [sic]... magazines [sic] qui étaient associés à l'arme de la
11 gendarme Stevenson qui était Smith & Wesson, on savait que, bien sûr, deux autres
12 magazines [sic]. Nous savons qu'il y a eu 14 douilles qui étaient trouvées, qui ont été
13 déchargées, nous savons que l'auteur avait volé le véhicule de Joey Webber, s'est
14 rendu chez Gina Goulet, ensuite il a volé le véhicule de Gina Goulet, et le magazine
15 [sic] qui était trouvé dans la Mazda, le magazine [sic] était sur le côté de l'espace pour
16 pieds, donc qui a été vidé à l'échangeur de trèfle. Les deux magazines [sic]
17 supplémentaires qui étaient pris de la ceinture de service, il apparaîtrait que les deux
18 autres étaient chargés. Donc, le magazine [sic] vide était... ou le chargeur – pardon –
19 vide a été chargé à l'arme à feu, donc il y a eu une balle qui a été tirée.

20 Blessure 2 de la tête, bien sûr c'est la deuxième blessure à laquelle
21 on a fait référence, qui a été identifiée par le docteur Bowes. Elle était sur le côté droit
22 de la tête, elle était de 2 centimètres à partir du haut, 2 centimètres en fait au milieu à
23 la... sur la ligne médiane de la tête, et donc, ç'a été tiré à une distance de 2 pieds, ç'a
24 traversé de l'avant à l'arrière, donc ça voudrait dire que ce genre de tir ne va pas...

25 Donc, encore une fois, nous avons la photo des fragments, vous
26 allez voir qu'il y a du cuivre, des fragments en cuivre. Ces fragments en cuivre ont été
27 analysés, mais la personne qui les a analysés a remarqué deux choses. Donc, il y avait
28 des rayures en cuivre, donc il les a rassemblés avec toutes les sept autres armes que

1 nous avions... qui étaient rassemblées, donc il y avait l'arme des gendarmes et il a
2 déterminé que toutes les armes en place, trouvées sur les lieux, qui auraient pu être
3 utilisées pour tirer, et donc, ces fragments, ça remonte... ça revenait à l'arme à feu de
4 la gendarme Stevenson, donc ce qui a transpiré... transparaît à l'échangeur de trèfle
5 qui était un résultat de la décharge de l'arme de la gendarme Stevenson.

6 Commissaires, ceci conclut la présentation par rapport à Enfield
7 Big Stop et, bien sûr, nous avons un témoin, le docteur Bowes, qui va être en mode
8 virtuel, donc c'est l'un des aspects techniques pour lequel nous avons besoin
9 d'arranger.

10 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, merci beaucoup, Madame
11 Mancini.

12 Nous allons prendre une pause jusqu'à ce que le tout soit installé
13 pour écouter le docteur Bowes et on sera prêt dès que le docteur Bowes sera prêt.
14 Merci.

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

16 Les procédures sont en pause maintenant.

17 --- L'audience est en pause à 11 h 22

18 --- L'audience est reprise à 11 h 31

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue.

20 La Commission siège de nouveau.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maître Mancini?

22 **Me ANNA MANCINI:** Merci, Monsieur et Mesdames les
23 commissaires.

24 Je vous propose en ce moment d'inviter le docteur Bowes qui
25 apparaîtra de façon virtuelle afin de témoigner en ce qui a trait à l'autopsie de l'auteur
26 ce matin.

27 Alors, vous êtes à l'écran, Docteur Bowes? Est-ce que vous
28 m'entendez convenablement?

1 **DR MATTHEW BOWES:** Je vous entends très bien, Maitre
2 Mancini. Est-ce que vous m'entendez?

3 **Me ANNA MANCINI:** Oui, absolument.
4 Docteur Bowes, pouvez-vous épeler votre nom de famille pour le
5 dossier?

6 **DR MATTHEW BOWES:** B-O-W-E-S.

7 **Me ANNA MANCINI:** Merci bien.
8 Je vous demande à ce stade-ci, Madame la registraire, si vous
9 voulez bien assermenter le docteur Bowes.

10 **DR MATTHEW BOWES:, SOUS AFFIRMATION SOLENNELLE:**

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Docteur Bowes, affirmez-
12 vous solennellement que les preuves que vous allez fournir seront la vérité, que la
13 vérité, et rien que la vérité?

14 **DR MATTHEW BOWES:** Oui.

15 **Me ANNA MANCINI:** Alors, merci de nous avoir rejoints, Docteur
16 Bowes.

17 Monsieur et Mesdames les commissaires, je vais tout d'abord
18 poser des questions au sujet de la pièce A dans l'affidavit du docteur Bowes – c'est
19 COMM0037122 –, aux fins... afin de demander que docteur Bowes soit qualifié d'expert
20 dans le cadre de ces procédures.

21 Si on pourrait tourner à la page 1, la pièce A de l'affidavit du
22 docteur Bowes.

23 Merci.

24 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me ANNA MANCINI:**

25 Alors, Docteur Bowes, vous êtes actuellement le médecin légiste
26 en chef de la Nouvelle-Écosse?

27 **DR MATTHEW BOWES:** Oui.

28 **Me ANNA MANCINI:** Et combien longtemps est-ce que vous

1 occupez ce poste-là?

2 **DR MATTHEW BOWES:** Depuis janvier 2006.

3 **Me ANNA MANCINI:** Pourriez-vous nous donner une notion de vos
4 tâches et de vos responsabilités qui sont rattachées à ce rôle-là?

5 **DR MATTHEW BOWES:** J'ai deux ensembles de responsabilités,
6 en fait. Premier ensemble de responsabilité, en ce qui a trait au suivi du Programme de
7 certification de décès de la Nouvelle-Écosse. Je suis également un médecin légiste en
8 pratique. Je fais environ 200 autopsies par an et je suis enquêteur pour mes propres
9 ensembles de décès. J'ai deux ensembles de responsabilités.

10 **Me ANNA MANCINI:** Alors, Docteur Bowes, sur le plan de ces
11 deux responsabilités-là, vous avez de l'expérience de témoigner comme témoin expert
12 au niveau des causes, manières et des mécanismes de la mort?

13 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, Madame.

14 **Me ANNA MANCINI:** Êtes-vous qualifié de fournir des avis d'expert
15 sur causes, mécanismes et manière de décès et causes et les effets des blessures sur
16 le corps humain?

17 **DR MATTHEW BOWES:** Je pense que oui, Madame.

18 **Me ANNA MANCINI:** Il n'y a pas eu d'objection, d'après ce que je
19 comprends, au niveau des participants, au niveau de faire qualifier Docteur Bowes
20 comme expert avec ce libellé-là et je demande qu'on le qualifie ainsi.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci aux participants aussi et
22 merci à vous, Docteur Bowes, de nous aider avec ceci et on vous qualifie.

23 **Me ANNA MANCINI:** Alors Docteur Bowes, évidemment, ce matin,
24 nous sommes focalisés sur vos constats, vos conclusions dans le rapport d'autopsie,
25 l'examen post-mortem de Gabriel Wortman, à qui on fait référence comme l'auteur.
26 Là où je voudrais me rendre d'emblée, je voulais faire référence au paragraphe 120, à
27 la page 62 de la pièce 754 du document fondamental intitulé *Enfield Big Stop* et vous
28 avez eu l'occasion de passer le document fondamental? Oui, Docteur Bowes?

1 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, Madame.

2 **Me ANNA MANCINI:** Non, désolée, je pense que c'est la page 62,
3 paragraphe 120. Merci, Madame la registraire. Le paragraphe 120, est-ce que vous
4 pouvez voir, Docteur Bowes?

5 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, oui.

6 **Me ANNA MANCINI:** Je me demande si vous pourriez nous parler
7 de si ce paragraphe-là est en concordance avec vos souvenirs de vos conclusions sur
8 le plan de l'autopsie, de l'examen post-mortem de l'auteur?

9 **DR MATTHEW BOWES:** Cela concorde avec mon souvenir,
10 Madame.

11 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que vous pourriez nous signaler des
12 renseignements au sujet de ce rapport-là, en fait, sur le plan de la cause et la manière
13 du décès de l'auteur; est-ce que vous pourriez nous illuminer quant à des
14 renseignements sur chacune des blessures à la tête que vous avez situées à l'endroit
15 de l'auteur?

16 **DR MATTHEW BOWES:** J'ai reçu le corps de l'auteur pour
17 autopsie. Si vous voulez, je peux résumer très brièvement mes conclusions.
18 Essentiellement, ce que j'ai trouvé par l'autopsie, c'était plusieurs blessures par balles à
19 la poitrine et à l'abdomen, des dommages mécaniques approfondies un peu partout
20 dans les organes. Les blessures par balles étaient toutes à une portée indéterminée,
21 au-delà de quelques pieds - je vais vous en parler de ça plus tard – également, des
22 blessures à son bras gauche et droit et son cou et sa tête.

23 Je sais que les blessures sont d'un certain intérêt pour la
24 Commission et je peux les décrire, si vous voulez.

25 **Me ANNA MANCINI:** Oui, s'il vous plaît.

26 **DR MATTHEW BOWES:** D'accord. Bien, du côté gauche de la tête
27 de l'auteur, j'ai trouvé une blessure par balle entourée de quelque chose qu'on appelle
28 du pointillage. Des pointillages, c'est des abrasions, des picots rouges qui entourent la

1 blessure par balle et la signification de cela, c'est qu'afin qu'un fusil crée un pointillage
2 sur la peau, ça doit être à quelques pieds de la peau quand elle est déchargée. Alors, la
3 blessure du côté droit, l'une des blessures par balle côté droit de la tête est compatible,
4 n'exclut pas en fait l'idée que l'auteur lui-même l'a créée. Je comprends que des
5 événements, des preuves circonstancielle qui indiqueraient que l'auteur a tiré en sa
6 direction pendant les événements terminaux; mes trouvailles pourraient certainement
7 soutenir cela.

8 La trajectoire de la blessure ainsi créée, c'est dans le lobe frontal
9 du cerveau et à la fin de la voie de la blessure, j'ai découvert un objet, un petit objet gris
10 métallique qu'on a collectionné et cela a été renvoyé pour des analyses balistiques – on
11 va en parler dans un instant.

12 L'autre blessure à la tête dont dispose l'auteur, c'est une blessure
13 atypique, une blessure d'entrée sur le côté droit de sa tête. La morphologie de
14 l'ensemble et la nature de la blessure me portent à croire qu'il y avait une cible
15 intermédiaire, que peu importe, le projectile aurait peut-être pu passer par une cible
16 intermédiaire avant de toucher la tête de l'auteur – par exemple, de la vitre. La
17 signification de cette blessure à la tête n'est pas très importante du point de vue clinique
18 étant donné que les fragments de projectiles ne sont jamais entrés dans le cerveau,
19 c'était vraiment juste en dessous du cuir chevelu. Il y a certains qui ont peut-être pu
20 rentrer dans le muscle temporaliste [sic], mais en tout cas, cette blessure-là n'aura pas
21 donné lieu à l'invalidité ou le décès de l'auteur.

22 J'ai collectionné ces fragments-là du projectile et je les ai envoyés
23 pour une analyse balistique et d'après ce que je comprends, cette analyse-là apporte
24 un élément significatif pour la Commission.

25 **Me ANNA MANCINI:** Il est temps que l'on parle de cela, Docteur
26 Bowes. Vous avez indiqué que la deuxième blessure dans la région du cuir chevelu
27 n'aurait pas été... n'aurait pas donné lieu à l'invalidité. Pourriez-vous parler des
28 caractéristiques de cette blessure-là? Est-ce qu'il y aurait eu... est-ce qu'il a saigné?

1 Quelles sont les traces visibles de cette blessure-là?

2 **DR MATTHEW BOWES:** Je suis sûr qu'il y aurait eu du
3 saignement. Il me semble qu'il y a des preuves circonstanciées qui indiquent qu'il
4 saignait de cette blessure-là. D'autres témoins pourraient en parler, mais je m'attendrais
5 à ce que la blessure au cuir chevelu... parce qu'il n'y a pas beaucoup de sang, même
6 pas autant que ça serait... que ça mènerait à une invalidité ou une fatalité – un décès,
7 plutôt.

8 **Me ANNA MANCINI:** Alors, je vais maintenant passer à la blessure
9 à la tête 1, le projectile qui a passé de droite à gauche. Pourriez-vous émettre des
10 commentaires sur son impact sur votre détermination pour la cause du décès?

11 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, certainement. Je devrai revenir vers
12 l'arrière pour établir le contexte que les médecins légistes sont souvent confrontés au
13 problème de la personne qui rentre dans la suite d'autopsie avec plus d'une cause
14 potentielle de décès. Alors, le médecin légiste doit soupeser les significations
15 différentes – morphologie, pathologie, personne qui a une terrible maladie du corps, du
16 cœur ou des poumons – on doit soupeser les différentes causes et au niveau de leur
17 gravité.

18 Finalement, cet homme-là a plusieurs blessures par balle dans sa
19 poitrine et son abdomen qui, d'habitude, tueraient une personne dans quelques
20 secondes. Il a une seule blessure au cerveau auto-infligée que je pense qui aurait pu
21 être mortelle dans le cadre de quelques minutes ou plus. Je dois vous dire que des
22 blessures par balle avec une direction frontale, on y survit rarement.

23 Alors, selon ma façon de voir cela, le groupe de blessures par
24 balles infligé par la police a une plus grande importance au niveau, donc dans
25 l'immédiat et la certitude avec laquelle ils ont tué l'auteur. Je reconnais quand même,
26 bien sûr, la notion que l'auteur avait au moins une blessure auto-infligée, mais je ne
27 pense pas que c'est la blessure pour être proposée... autant grave et immédiat que
28 cela aura dominé sur les blessures homicides.

1 **Me ANNA MANCINI:** Pourriez-vous décrire les blessures
2 homicides en termes généraux afin de décrire l'impact que cela a eu au niveau de la
3 cause et de la manière du décès?

4 **DR MATTHEW BOWES:** Certainement. Bon, si on prend du recul
5 sur mon rapport et en pensant aux blessures de cet homme-là, c'est une perturbation
6 profonde mécanique de tous ses organes. Son cœur - son cœur est perforé à plusieurs
7 reprises; son aorte, le grand vaisseau qui émane du cœur et qui livre du sang partout
8 dans le corps... il y a plus d'une blessure perforante que j'ai décrit dans mon rapport
9 que le poumon droit est morcelé. C'est tellement perturbé de façon mécanique, on ne
10 peut plus le reconnaître comme un poumon. Ça vous donne une notion des dommages
11 extrêmes mécaniques au corps de l'auteur causé par les balles.

12 **Me ANNA MANCINI:** Vous avez indiqué des blessures
13 superficielles – l'hématome sur le dessus de la tête. Pourriez-vous décrire qu'est-ce qui
14 aurait pu les causer?

15 **DR MATTHEW BOWES:** Bon, il avait du sang en dessous de sa
16 peau à son front gauche. Il a un bleu à l'œil gauche. C'est des blessures causées par
17 une force... ça n'a pas été causé par une balle, ça a été causé par une force brute au
18 cerveau – à la tête, plutôt. Mais la taille et la nature de ces blessures-là n'étaient pas
19 suffisamment spécifiques pour dire de façon définitive ce qui les a causées.

20 Il y a plusieurs causes possibles : tomber contre un objet solide,
21 une collision en auto. Une autre cause possible – c'est vraiment tout à fait de la
22 spéculation de ma part d'indiquer une cause spécifique pour cela.

23 **Me ANNA MANCINI:** Mais bien sûr, ça serait cohérent avec votre
24 compréhension, ce genre de blessure peut être le résultat d'une collision dans une
25 voiture ou un accident?

26 **DR MATTHEW BOWES:** Oh oui, certainement.

27 **Me ANNA MANCINI:** Alors, Docteur Bowes, je voudrais discuter
28 des fragments qui ont été extraits des blessures à la tête. Décrivez-les et leur

1 implication au niveau de vos conclusions?

2 **DR MATTHEW BOWES:** Les fragments métalliques que j'ai
3 extraits de la tête de l'auteur, leur signification principale, c'est au sujet de... en fait, ça
4 revient à ce que les experts en balistique ont pu dire à leur sujet. D'après ce que je
5 comprends, ils ont proposé... les experts en balistique ont proposé que la blessure
6 auto-infligée, que nos trouvailles sont compatibles avec le fait qu'elle soit auto-infligée.
7 Les experts en balistique ont également proposé que des petits fragments dans le cuir
8 chevelu de l'auteur sont originaires du fusil de la gendarme Stevenson. Ça ne change
9 pas mes notions sur la cause et la manière du décès de l'auteur, mais c'est bien sûr
10 significatif pour la Commission.

11 **Me ANNA MANCINI:** Pourriez-vous nous décrire ce à quoi
12 ressemblent ces fragments-là? Notamment, Madame la registraire, pourriez-vous
13 montrer la photo à la page 64, la pièce 754?

14 **DR MATTHEW BOWES:** Alors, je vois une photo ici d'un groupe
15 de cinq ou six fragments métalliques. Vous voyez la même image? C'est la règle ABFO
16 numéro 2. Le grand fragment argenté en haut à gauche de ce groupe-là qui touche
17 presque le 115045, c'est ça le fragment que je reconnais que j'ai extrait du cerveau de
18 l'auteur. Les autres matériaux ont été retrouvés dans le cuir chevelu, le deuxième de
19 sur la tête.

20 **Me ANNA MANCINI:** Alors, l'objet métallique en haut à gauche de
21 la photo, ça, c'est au bout de la trajectoire qui a traversé de droite à gauche?

22 **DR MATTHEW BOWES:** Oui – ça, c'est dans le cerveau.

23 **Me ANNA MANCINI:** Docteur Bowes, je vais vous demander : est-
24 ce qu'il y a d'autres renseignements pertinents au rapport post-mortem qui pourrait
25 illuminer le travail de la Commission sur le plan de vos conclusions?

26 **DR MATTHEW BOWES:** Je ne pense pas. Il y a énormément... un
27 nombre frappant de blessures, mais je dois quand même dire, qualifier une chose dans
28 mon rapport : dans la section sur la poitrine et l'abdomen, je décris 25 blessures

1 d'entrée distinctes. J'ai parlé d'innombrables petites abrasions et des pointillages. Vous
2 vous demandez peut-être c'est dû à quoi; c'est simplement dû au fait que les nombreux
3 projectiles qui ont voyagé à travers le véhicule se sont désagrégés et ont probablement
4 causé du verre qui a frappé la surface du corps de l'auteur, si vous demandez c'était
5 quoi les autres blessures.

6 **Me ANNA MANCINI:** Ces projectiles-là qui ont voyagé à travers le
7 corps, est-ce qu'ils nous offrent une notion... est-ce qu'ils ont suivi un sens dans
8 l'ensemble? Et si oui, qu'est-ce que cette direction-là, cette orientation-là peut nous dire
9 la direction dans le sens où laquelle les blessures ont été infligées?

10 **DR MATTHEW BOWES:** Un moment donné, dans le rapport, j'ai
11 dit : dans l'ensemble, de gauche à droite. Je vais vous donner un peu plus
12 d'explications. Dans un tel cas, comme j'ai dit, il y a au moins 25 blessures par balle
13 distinctes dans la poitrine et l'abdomen de l'auteur. Les parcours des balles
14 s'entrecroisent et s'entremêlent, ça devient impossible au point de vue pratique de les
15 séparer.

16 Un énoncé très spécifique sur les trajectoires de ces balles-là, c'est
17 impossible, mais je peux dire au tribunal que dans l'ensemble, les balles sont venues
18 de la droite. Dans l'ensemble, c'est compatible avec les circonstances, mais je vous
19 émets un avis que pendant les événements, le corps de l'auteur, évidemment, peut se
20 déplacer dans les trois directions. Alors, on pourrait s'imaginer une personne qui
21 pourrait se tordre à la taille et offrir le côté gauche du corps aux fusils – alors, dans
22 l'ensemble, de droite à gauche. Mais faites gaffe de ne pas en tirer des inférences plus
23 spécifiques.

24 **Me ANNA MANCINI:** Docteur Bowes, voilà mes questions pour
25 l'instant. Ce qui va arriver maintenant, on va parler aux avocats des participants et je
26 suis sûre qu'ils auront des questions pour vous. Alors, je vous demanderais de ne pas
27 vous écarter, de ne pas aller trop loin. Alors, Monsieur et Mesdames les commissaires,
28 est-ce qu'on pourrait prendre une petite pause pour permettre ce processus-là?

1 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci encore une fois, Docteur
2 Bowes. Nous allons faire une pause, disons 20 minutes pour permettre aux avocats des
3 participants d'avoir une réunion avec les avocats de la Commission pour préparer les
4 questions de la façon la plus efficace et nous reviendrons dès que possible. Disons 20
5 minutes pour l'instant; s'il vous faut plus de temps, faites-nous le savoir.

6 Merci bien.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci bien. Les
8 procédures sont en suspens et nous reprendrons dans 20 minutes.

9 **--- L'audience est suspendue à 11 h 52**

10 **--- L'audience est reprise à 12 h 13**

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND**: Reprise de la séance.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD**: Je voudrais remercier les avocats
13 des participants pour « son » approche de collaboration avec les avocats de la
14 Commission.

15 Docteur Bowes, encore une fois bonjour. C'est le commissaire
16 MacDonald qui vous parle et je suis heureux de vous dire que les avocats des
17 participants se sont rencontrés et se sont mis d'accord pour qu'un seul de ces avocats
18 vous pose des questions, c'est le... c'est Me Rob Pineo de Patterson Law qui
19 représente plusieurs des familles les plus affectées par ces incidents.

20 Allez-y, Monsieur Pineo.

21 **Me ROBERT PINEO**: Merci, Commissaires.

22 Docteur Bowes, je vais vous poser des questions visant, entre
23 autres, à susciter d'autres informations basées sur votre témoignage et aussi d'autres
24 aspects auxquels vous n'avez pas témoigné. Je vais d'abord commencer avec ces
25 derniers.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROBERT PINEO:**

27 **Me ROBERT PINEO**: Vous avez offert une déclaration sous
28 serment en décembre 2021 à la Commission des pertes massives, n'est-ce pas?

1 **DR MATTHEW BOWES:** Oui.

2 **Me ROBERT PINEO:** C'était à la demande des avocats de la
3 Commission, n'est-ce pas?

4 **DR MATTHEW BOWES:** C'est exact, oui, je crois.

5 **Me ROBERT PINEO:** Et je crois que, selon votre témoignage, vous
6 avez dit à plusieurs reprises que la Commission avait un intérêt... portait un intérêt
7 particulier aux blessures à la tête, et donc, je comprends que vous avez dit de vous
8 pencher surtout sur les blessures à la tête.

9 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, c'est exact. C'est ce qui m'avait été
10 proposé.

11 **Me ROBERT PINEO:** Donc, vous avez étiqueté deux blessures et
12 vous les avez numérotées « Blessure à la tête 1 » et « 2 ». Donc, je vais me référer à
13 ces deux appellations.

14 Êtes-vous d'accord avec moi que la première de ces blessures est
15 arrivée en deuxième lieu après la blessure numéro 2? Je veux que ça soit clair.

16 **DR MATTHEW BOWES:** Donc, la blessure numéro 1 est celle qui
17 est pointillée et c'est celle qui devait être infligée par le sujet lui-même. Et donc, c'était
18 le plus typique qui a donné lieu à des fragments dans le cuir chevelu, mais je suis
19 d'accord avec vous.

20 **Me ROBERT PINEO:** Donc, la blessure numéro 2 est arrivée
21 d'abord, et ensuite l'autre.

22 **DR MATTHEW BOWES:** Je crois que oui.

23 **Me ROBERT PINEO:** Donc, parlons d'abord de la blessure
24 numéro 2, la blessure à la tête numéro 2. Je pense que vous l'avez décrite comme un
25 genre de ricochet, que la balle avait frappé quelque chose d'autre avant d'atteindre le
26 crâne de l'auteur.

27 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, c'est exact.

28 **Me ROBERT PINEO:** Et vous avez aussi témoigné que la blessure

1 numéro 2 à la tête n'aurait pas créé de la dysfonction ou de l'incapacité chez l'auteur.

2 **DR MATTHEW BOWES:** C'est exact.

3 **Me ROBERT PINEO:** Il y avait une troisième blessure à la tête de
4 l'auteur des événements qui était un hématome, n'est-ce pas? Je crois que c'est ce
5 terme-là que vous avez utilisé dans le rapport.

6 **DR MATTHEW BOWES:** C'est exact.

7 **Me ROBERT PINEO:** Et je ne suis pas médecin, donc je vais
8 essayer d'utiliser les bons termes, mais il me semble que, selon ma compréhension, un
9 hématome prend un certain temps avant de se mettre en place, donc quelques heures
10 plus tard, l'hématome aura une allure différente après l'impact.

11 **DR MATTHEW BOWES:** C'est exact, oui.

12 **Me ROBERT PINEO:** Et l'hématome que vous avez observé à la
13 tête de l'auteur des événements, c'était combien de temps avant sa mort que cet impact
14 est arrivé?

15 **DR MATTHEW BOWES:** Non, je ne peux pas vous donner un
16 estimé fiable.

17 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que vous pouvez dire que c'était à
18 une heure avant ou six heures avant, par exemple?

19 **DR MATTHEW BOWES:** Non, non, impossible.

20 **Me ROBERT PINEO:** À quelques endroits dans votre rapport
21 d'autopsie, vous avez utilisé le terme « perturbation mécanique ». C'est quoi, cette
22 perturbation mécanique? Ce serait quoi? Ou cette dysfonction mécanique, c'est quoi au
23 juste?

24 **DR MATTHEW BOWES:** Une perturbation mécanique est un terme
25 que j'utilise pour indiquer quelque chose qui a été déchiré à tel point que la structure
26 n'est plus aussi reconnaissable qu'avant.

27 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que cela pourrait comprendre aussi
28 l'incapacité de ce... cet élément, cet organe du corps à fonctionner?

1 **DR MATTHEW BOWES:** Bien, ça dépend, oui, de quel organe il
2 s'agit, mais, oui, c'est normalement la conséquence.

3 **Me ROBERT PINEO:** Donc, parlons donc de la blessure à la tête
4 numéro 1. C'est la blessure qui vient du tir qui était possiblement ou probablement
5 infligé par l'auteur. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette caractérisation, que c'était
6 probablement infligé par l'auteur des événements?

7 **DR MATTHEW BOWES:** Je crois que c'est le plus sensé.

8 **Me ROBERT PINEO:** À titre d'illustration, et sans donner dans tous
9 les détails, mais le tir à la tête numéro 1 et passé par la tempe droite et s'est effectué un
10 trajet vers la gauche de son crâne. Est-ce que c'était à peu près cela?

11 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, c'est ça qui est arrivé, je crois.

12 **Me ROBERT PINEO:** Et donc, je vais maintenant... je ne vais pas
13 demander d'afficher la photo, à moins que vous en ayez besoin, mais la photographie
14 des fragments de balle, dans cette photo, vous avez indiqué qu'en haut à gauche,
15 l'objet gris était le projectile qui participait à la... au tir à la tête numéro 1. Et les autres
16 cinq morceaux, les cinq autres morceaux étaient des fragments qui résultaient du tir à la
17 tête numéro 2?

18 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, c'est exact.

19 **Me ROBERT PINEO:** Et quand vous avez fait votre examen post-
20 mortem, votre autopsie, et que vous avez produit votre rapport, c'était vous qui avez
21 mis ces six morceaux dans une seule pièce, n'est-ce pas?

22 **DR MATTHEW BOWES:** Je crois que oui, c'est moi.

23 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que vous l'avez fait... vous avez été
24 dirigé à le faire ou ordonné à le faire?

25 **DR MATTHEW BOWES:** Non, c'est moi qui ai pris cette décision.

26 **Me ROBERT PINEO:** Pouvez-vous me dire pourquoi vous avez
27 mis les six morceaux ensemble dans une seule photo, dans une seule pièce, bien que
28 les six morceaux proviennent de deux blessures différentes?

1 **DR MATTHEW BOWES:** Je crois que la réponse brève, la courte
2 réponse est qu'il y avait probablement des centaines de fragments métalliques et qu'il a
3 fallu faire des choix. J'ai dû choisir certains morceaux et de les mettre ensemble en
4 fonction de certains critères.

5 **Me ROBERT PINEO:** Et vous savez, selon le rapport balistique
6 produit par la GRC, que ces six fragments n'ont pas été tirés par les deux gendarmes.

7 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, je savais cela.

8 **Me ROBERT PINEO:** Et vous avez lu ce rapport, n'est-ce pas?

9 **DR MATTHEW BOWES:** Oui, on m'a permis de lire ce rapport.

10 **Me ROBERT PINEO:** Et je ne sais pas si vous l'avez remarqué,
11 mais est-ce que vous avez remarqué que les seules armes soumises pour le test de
12 balistique était Pistol et aussi le Colt qui avait été utilisé par les gendarmes?

13 **DR MATTHEW BOWES:** Non, je n'ai pas remarqué cela.

14 **Me ROBERT PINEO:** Le pistolet, donc, ou la Pistol, est-ce que
15 vous saviez que la Pistol qui était celle de Heidi Stevenson, n'avait pas été soumise.
16 Non cette décision sur les analyses balistiques et qu'est-ce qui avait été soumis à ces
17 analyses n'étaient pas... ne m'incombait pas.

18 **Me ROBERT PINEO:** Vous avez déterminé que la cause du décès
19 de l'auteur était l'homicide par plusieurs balles. Blessures par balles. C'était, justement,
20 la manière c'était un homicide. Donc selon vous, la blessure infligée par l'auteur n'était
21 pas la cause du décès.

22 **Dr MATTHEWS BOWES:** Effectivement. Essentiellement, je pense
23 que c'était probablement les tirs homicides qui avaient une plus grande importance.

24 **Me ROBERT PINEO:** Maintenant, je vais vous demander de
25 présumer quelque chose. Si vous supposez que les tirs, les faits effectués par les
26 gendarmes n'avaient pas eu lieu, est-ce que l'auteur des événements serait mort par la
27 blessure infligée par lui-même ?

28 **Dr MATTHEWS BOWES:** Ça aurait été possible, je peux vous

1 donner des statistiques à ce sujet. Donc les blessures à la tête sont toujours grave une
2 fois pénétrées dans le cerveau. Et pour que vous le sachiez, en préparant ce
3 témoignage, j'ai consulté la bibliographie et je vous donne des chiffres à ce sujet. On
4 croit qu'environ 70 % des victimes de blessures par balles à la tête sont déclarées
5 mortes sur place. 70 %, donc c'est une blessure très létale. La plupart, une bonne partie
6 des autres ne se rendent même pas à l'hôpital, ils sont déclarés morts en chemin et
7 aussi, la majorité des gens qui se rendent à l'hôpital meurent aussi. Donc le taux de
8 mortalité serait de 95 %. C'est toujours une blessure très grave. Par contre, les
9 blessures auxquelles ont peut survivre sont celles qui traversent le lobe frontal. Donc
10 l'auteur avait une de ces blessures qui pourrait... auxquelles il aurait pu survivre, même
11 si ce n'était pas probable. Mais s'il allait mourir, ça aurait pris des minutes et non pas
12 des secondes. Et les secondes après lesquelles il était déjà mort.

13 **Me ROBERT PINEO:** Donc s'il avait été laissé seul, il serait mort
14 probablement après quelques minutes. En dedans de quelques minutes.

15 **Dr MATTHEWS BOWES:** C'est probable, en sachant qu'il y a
16 beaucoup de variables dans ce scénario. Est-ce que cela répond à votre question ?

17 **Me ROBERT PINEO:** Oui. Je crois que vous avez décrit dans votre
18 rapport d'autopsie que les blessures infligées, auto-infligées, ou la blessure numéro 1,
19 avaient donné lieu à une perturbation mécanique. Est-ce que vous pouvez nous parler
20 de l'effet que cela aurait eu sur les fonctions moteur de cette personne ?

21 **Dr MATTHEWS BOWES:** Toute blessure perforante à la tête aurait
22 donné lieu à l'inconscience immédiate. Et donc, le cortex moteur du cerveau se trouve
23 en arrière, derrière où j'ai vu la blessure, mais il serait inconscient immédiatement. Il
24 serait tombé dans l'inconscience de façon immédiate.

25 **Me ROBERT PINEO:** Alors que dans vos preuves écrites, vous
26 avez indiqué aussi que si la balle avait frappé le tronc cérébral...

27 **Dr MATTHEWS BOWES:** Oui, ça aurait été la fin, oui. Oui, on croit
28 que c'est létal de façon instantanée, irrévocablement.

1 **Me ROBERT PINEO:** Donc pour les participants et le grand public,
2 est-ce que vous pouvez expliquer l'endroit où se situe le tronc cérébral, qu'est-ce que
3 c'est ?

4 **Dr MATTHEWS BOWES:** Je pense que le plus important, c'est
5 que le chemin de la blessure est à quelques centimètres du tronc cérébral. Donc si
6 vous commencez à l'arrière de la tête, la première chose que vous trouvez, c'est le
7 tronc cérébral. C'est là où se trouvent les vertèbres. Si la balle pénètre, perfore cet
8 endroit, alors c'est la mort instantanée.

9 **Me ROBERT PINEO:** Donc ça, c'est le tronc cérébral, d'accord, je
10 comprends. Et dans votre rapport d'autopsie, vous avez une observation, vous avez
11 émis un avis sur le bras droit de l'auteur et vous indiquez ici d'abord, que la peau de
12 l'aspect latéral de l'avant-bras... en fait non, de la partie supérieure du bras, bon on
13 parle ici du coude jusqu'à l'épaule, n'est-ce pas ?

14 **Dr MATTHEWS BOWES:** C'est exact.

15 **Me ROBERT PINEO:** Donc, est-ce que vous pouvez nous donner
16 un peu plus de description quant à ce que vous avez vu, est-ce que les muscles ont été
17 totalement déchirés, est-ce que ce n'était que l'os, ce qui restait ?

18 **Dr MATTHEWS BOWES:** Il y avait une perturbation très profonde
19 de cette partie du bras. C'était vraiment déchiré. J'espère que ce n'est pas trop
20 graphique.

21 **Me ROBERT PINEO:** Non, ça va. Et encore une fois, dans votre
22 résumé des blessures infligées à la partie supérieure du bras droit, vous dites que ce
23 groupe de blessures là est associé aux perturbations profondes des muscles du bras
24 droit. Vous continuez, mais je vais m'attarder là-dessus. Quand on parle de perturbation
25 mécanique approfondie. Est-ce que vous dites, si on présume qu'il n'était pas
26 inconscient en raison de la blessure par balle auto-infligée, est-ce qu'il aurait pu utiliser
27 son bras droit ?

28 **Dr MATTHEWS BOWES:** Je pense que vous avez raison, avec

1 autant de dommages à son bras, il n'aurait pas pu s'en servir.

2 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce qu'il aurait pu le soulever par
3 exemple, jusqu'au niveau de sa tête ?

4 **Dr MATTHEWS BOWES:** Je le doute.

5 **Me ROBERT PINEO:** Question de suivi, qu'un autre avocat qui
6 représente ceux qui sont les plus touchés m'a demandé de vous poser, il voudrait en
7 savoir un peu plus sur la nature du saignement de la tête de l'auteur, au niveau de la
8 blessure à la tête numéro 1. Dans votre témoignage, vous avez indiqué qu'il y aurait eu
9 énormément... que ça a beaucoup saigné. Est-ce que vous avez pu déterminer si ça
10 saignait au moment où il est mort ?

11 **Dr MATTHEWS BOWES:** Bien, ça, ça serait peut-être difficile. La
12 surface de son corps était tellement tachée par le sang quand je suis arrivé, quand c'est
13 arrivé devant moi, je n'aurais pas pu tirer de conclusions à cet égard.

14 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que vous vous rappelez d'avoir vu du
15 sang qui sortait de la blessure 1 à la tête ?

16 **Dr MATTHEWS BOWES:** Tout le côté de sa tête était ensanglanté,
17 je ne pourrais pas vous dire.

18 **Me ROBERT PINEO:** Alors revenons 15 minutes avant, c'est une
19 situation d'hypothèse évidemment. Si on recule dans le temps, 15 minutes avant son
20 décès, est-ce que vous vous seriez attendu qu'il saigne encore à ce stade-là ?

21 **Dr MATTHEWS BOWES:** J'aurais cru, je croirais que oui. Oui, je
22 croirais que oui. Je présume que sa pression sanguine est normale. Je pense que c'est
23 quelque chose de correct à présumer. Je pense qu'il aurait été en train de, au moins,
24 saigner un peu de cette blessure-là. Ça dépend à quel point que son sang coagule et le
25 montant de premiers soins qu'il a pu appliquer à son endroit. Mais je m'attendrais que
26 cette blessure saigne.

27 **Me ROBERT PINEO:** Mais on va reculer vers l'arrière et on va
28 présumer qu'il a reçu cette blessure-là du fusil de Heidi Stevenson à Shubenacadie.

1 Alors, pour étayer cette hypothèse-là, nous savons qu'une bonne part de son sang... il
2 y avait beaucoup de son sang qui était retrouvé dans le sang... dans le véhicule
3 Webber et plus tard dans le véhicule Goulet, alors nous présumons qu'il saignait de
4 quelque part pendant cette période-là. Alors, si on recule au moment où... et on
5 présume qu'il a reçu la blessure sur la tête, la blessure numéro 1, à Shubenacadie, est-
6 ce que vous présumez qu'il aurait été encore en train de saigner de cette blessure-là
7 une fois arrivé à Enfield?

8 **DR MATTHEW BOWES::** On propose c'est combien de temps
9 entre ces deux instances-là? C'est quoi l'intervalle, est-ce que vous le savez?

10 **Me ROBERT PINEO:** Il me semble que c'est 35 ou 40 minutes,
11 mais peut-être qu'on peut me corriger.

12 **DR MATTHEW BOWES::** Je pense que c'est... tout est plausible
13 qu'il saignait 35 minutes plus tard de cette blessure-là, mais avec les conditions que j'ai
14 établies. Le corps a tendance à arrêter son propre moment où il saigne. Le corps a
15 tendance à former des caillots de sang, ça coagulait.

16 **Me ROBERT PINEO:** Voici mes questions. Merci.

17 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maitre Pineo, et merci
18 encore une fois, Docteur Bowes. Vous allez revenir après la pause du diner. On va
19 prendre la pause jusqu'à 13 h 45. Si vous pourriez être en attente pour nous, ça serait
20 fort apprécié.

21 **DR MATTHEW BOWES::** Certainement, Monsieur le commissaire.

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

23 Alors, les procédures sont en pause et la Commission siègera de
24 nouveau à 13 h 45.

25 --- L'audience est en pause à 12 h 36

26 --- L'audience est reprise à 13 h 47

27 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue. Les
28 procédures sont en session.

1 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

2 Madame Mancini?

3 **Me ANNA MANCINI:** Merci, Commissaire.

4 L'intention est de continuer avec le docteur Bowes, s'il est
5 disponible.

6 Bon après-midi, docteur Bowes.

7 **DR MATTHEW BOWES::** Bon après-midi.

8 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me ANNA MANCINI (suite):**

9 **Me ANNA MANCINI:** Donc, cet après-midi, nous allons nous
10 concentrer sur les informations par rapport à l'une des victimes qui a perdu la vue [sic]
11 en date du 19 avril 2020, madame Heather O'Brien. Je comprends que vous aviez...
12 vous étiez sur place, sur les lieux le 19 avril, c'est correct?

13 **DR MATTHEW BOWES::** Oui, Madame.

14 **Me ANNA MANCINI:** Vous vous souvenez environ vers quelle
15 heure de la journée vous y étiez?

16 **DR MATTHEW BOWES::** C'était vers la fin de l'après-midi. C'était
17 aux alentours de 5 heures, 6 heures de l'après-midi.

18 **Me ANNA MANCINI:** OK. Merci. Et vous aviez fait le rapport
19 d'autopsie?

20 **DR MATTHEW BOWES::** Oui.

21 **Me ANNA MANCINI:** OK. Je vais vous poser des questions voir si
22 vous pourriez nous expliquer la cause, la manière et le mécanisme de la mort de
23 madame O'Brien et si vous avez tout autre commentaire pour ce qui est de la vie,
24 comment c'était ses derniers moments avant de constater la mort?

25 **DR MATTHEW BOWES::** La cause de la mort de madame
26 O'Brien, c'est certainement dû à un homicide par rapport à sa survie, par rapport aux
27 blessures qu'elle avait eues, a donné quelques détails. Si ça plait... si les commissaires
28 le veulent, je suis à leur disposition.

1 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui. L'orientation... on va vous
2 donner, bien sûr, Docteur, c'est de reconnaître dans sa dignité de madame O'Brien que
3 vous avez justement pour... par respect à sa dignité, vous allez juste décrire ce qui est
4 nécessaire seulement.

5 **DR MATTHEW BOWES::** Je vais faire de mon mieux,
6 Commissaire.

7 Le nombre de balles reçues, c'était 4, mais 2 ont été importantes.
8 Je vous dirais que la première balle est passée par le cerveau de madame O'Brien, elle
9 est passée en plein milieu du cerveau; la deuxième était vers la poitrine, je pense que,
10 plus important, c'était vers l'aorte qui est une partie du cœur qui va transporter tout le
11 sang du cœur vers le reste de l'organisme. Donc, ce sont ces deux blessures, l'une des
12 deux qui a certainement causé la mort ou du moins la combinaison des deux. Et je sais
13 que c'est difficile pour le public, mais le plus important... le message le plus important
14 que je peux vous transmettre maintenant, c'est que, au moment où le coup a touché la
15 tête, madame O'Brien n'était pas en mesure de reprendre conscience, et donc, elle
16 était... elle ne pouvait plus retourner... faire un retour à la vie.

17 **Me ANNA MANCINI:** Docteur Bowes, l'une des questions que je
18 voudrais vous poser, c'est par rapport aux informations que vous utilisez lorsque vous
19 conduisez vos analyses, votre autopsie, je me demande sur l'utilisation ou toute
20 utilisation de données à partir d'appareils électroniques, tels que des montres
21 intelligentes ou... de sorte à savoir si ça vous donne plus d'informations pour vos
22 conclusions.

23 **DR MATTHEW BOWES::** Oui, occasionnellement. Parfois on
24 compte sur des informations que l'on obtient à partir d'appareils. Les scénarios les plus
25 communs seraient... si on regarde, par exemple, s'il est question de suicide, on peut
26 voir sur le... par exemple, on regarde les cellulaires, les montres, c'est-ce qu'on fait très
27 souvent. Aussi, on prend des informations des pacificateurs. Donc, je peux imaginer
28 que c'est clair qu'on va compter sur pas mal appareils électroniques, bien sûr les

1 vidéos. Parfois, c'est important pour nous.

2 Donc, je pense que je n'ai jamais compté sur des données de toute
3 ma vie; cependant, les conclusions auxquelles j'arrive lors d'une autopsie, ce sont des
4 conclusions de cette autopsie, donc je ne m'attends pas franchement à ce qu'il y ait des
5 informations qui vont parvenir à partir d'appareils électroniques.

6 **Me ANNA MANCINI:** Donc, dans ce cas en particulier, vos
7 conclusions sont basées sur votre autopsie, et donc, c'est-à-dire que vous n'aviez pas
8 tiré des informations des appareils.

9 **DR MATTHEW BOWES::** Non, je ne l'ai pas fait, je ne le fais pas.
10 Ces rapports ou cette autopsie est entièrement légale.

11 **Me ANNA MANCINI:** Docteur Bowes, vous avez déjà parlé de ça
12 de façon... en gros, mais ma dernière question, c'est par rapport à l'intervention
13 médicale, par rapport aux blessures et de leurs incidences. J'imagine que les
14 répercussions que cela a lorsque quelqu'un a subi ce genre de blessures.

15 **DR MATTHEW BOWES::** Pour moi, rien ne pouvait être fait, les
16 blessures étaient trop graves, et donc je suis désolé de le dire de cette façon.

17 **Me ANNA MANCINI:** Non, merci beaucoup, Docteur Bowes. Donc,
18 Docteur Bowes, ce sont mes questions très brèves, on va devoir les discuter,
19 probablement il y aura des questions pour vous. J'apprécie votre patience pour toute la
20 journée.

21 **DR MATTHEW BOWES::** Pas de problème.

22 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Docteur.

23 Je présume que l'avocat voudrait rencontrer ou organiser
24 d'autres... pour d'autres questions par rapport à ce qu'a dit le docteur Bowes en cette
25 matinée. On va prendre alors une autre pause de 20 minutes et on va revenir. Merci.

26 **Me ANNA MANCINI:** D'accord.

27 **DR MATTHEW BOWES::** Merci.

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Les procédures

1 sont en pause maintenant et vont reprendre dans 20 minutes.

2 --- L'audience est en pause à 13 h 54

3 --- L'audience est reprise à 14 h 20

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise de la séance.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

6 Merci aux avocats des participants de leur collaboration. J'ai
7 compris que M. Pineo aura des questions à poser au Dr Bowes. Je présume que vous
8 nous entendez. Merci de votre patience, qui est très appréciée. Monsieur Pineo, Me
9 Pineo sera l'avocat représentant les autres avocats. Maître Pineo, à vous.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ROBERT PINEO (suite) :**

11 **Me ROBERT PINEO:** Merci Commissaire MacDonald. Docteur
12 Bowes, j'examine le rapport d'autopsie sur Heather O'Brien et je vais donc vous en
13 parler. Et je remarque que sous la rubrique à la page 2 données indiquant une
14 intervention médicale, vous indiquez qu'il n'y en a pas. Est-ce que vous savez que
15 plusieurs membres de la GRC ont tenté d'offrir une intervention médicale à
16 Mme O'Brien ?

17 **DR MATTHEW BOWES::** Je suis content de la question. Maître
18 Pineo, si je peux préciser que quand je parle de données indiquant une intervention
19 médicale, je parle de ce qui se trouve devant moi. Moi ce que je veux dire c'est est-ce
20 qu'il y a quelque chose sur le corps qui indiquerait une intervention médicale. Par
21 exemple des cathéters intraveineux ou d'autres exemples comme cela. Tout ce qui
22 pourrait représenter une intervention médicale en bonne et due forme. Et effectivement,
23 il y avait des efforts visant à sauver la vie de la personne, mais non pas lors de
24 l'autopsie.

25 **Me ROBERT PINEO:** Donc vous avez compris qu'on a appliqué
26 une certaine, certaines mesures au corps de Mme O'Brien.

27 **DR MATTHEW BOWES::** Oui, oui, oui.

28 **Me ROBERT PINEO:** Mais il n'y avait rien d'indiqué à la morgue.

1 J'ai compris que vous avez indiqué sur le certificat de décès que les probabilités de
2 survie de Mme O'Brien, entre le moment de la fusillade et le décès, auraient été de
3 quelques secondes. Est-ce que vous êtes encore d'accord avec cela ?

4 **DR MATTHEW BOWES::** Bon, il y a une certaine nuance. Et
5 encore là, la question est bonne. Le fait de son décès était certain, était la blessure au
6 cerveau. La mort était probablement instantanée ou aura, se serait ensuivie en dedans
7 de quelques secondes. Mais parfois, les organes continuent à fonctionner, peut-être
8 qu'il y a encore un battement du cœur pendant quelques minutes après que la mort soit
9 absolument assurée.

10 **Me ROBERT PINEO:** Alors je ne veux pas non plus revenir
11 beaucoup à votre témoignage antérieur d'aujourd'hui, mais vous avez parlé de l'auteur
12 des faits et vous avez dit que lui aurait pu survivre après la blessure à la tête ou par
13 balle, mais vous ne saviez pas pendant combien de temps. Est-ce que c'est encore le
14 cas avec Mme O'Brien, qu'elle aurait pu survivre pendant une certaine période, mais
15 que vous ne pouvez pas mettre une période ou déterminer la période.

16 **DR MATTHEW BOWES::** Je comprends que ma réponse pourrait
17 mettre les gens mal à l'aise, mais il faut que je réponde à la question. La blessure à la
18 tête de Mme O'Brien était très différente de celle de l'auteur. Cette blessure traverse la
19 partie centrale du cerveau et tout ce que j'ai toujours compris, selon les recherches que
20 j'ai pu faire, et ce que j'ai appris, dit que ce genre de blessure est absolument létale, et
21 très rapidement.

22 **Me ROBERT PINEO:** Donc afin de clarifier cette question,
23 Mme O'Brien n'a pas subi une blessure au tronc cérébral, donc une mort instantanée.
24 C'était quelque chose entre les deux, entre une blessure au tronc cérébral et une
25 blessure telle que subie par l'auteur.

26 **DR MATTHEW BOWES::** Non, mais c'est une blessure qui est
27 beaucoup plus proche de celle qui se ferait au tronc cérébral.

28 **Me ROBERT PINEO:** Mais est-ce que vous pouvez indiquer quand

1 même la période pendant laquelle elle aurait pu survivre entre le moment du tir jusqu'au
2 moment de son décès ? Est-ce que ce serait entre quelques secondes et quelques
3 minutes, 15 minutes, 20 minutes...

4 **DR MATTHEW BOWES::** Encore là, ça dépend de notre concept
5 de la mort, Maître Pineo, si vous vous dites que tout ce qu'elle a vécu... si vous
6 proposez que c'était le cerveau qui était le critère principal, bien alors c'était quelques
7 secondes. Si c'était le cœur, peut-être quelques minutes.

8 **Me ROBERT PINEO:** L'un des membres de la GRC a essayé de
9 traiter, d'assister Mme O'Brien et il a dit qu'il entendait des bruits qui sortaient de sa
10 bouche. Dans le scénario, est-ce que cela... dans ce scénario, est-ce qu'elle aurait pu
11 émettre des sons ?

12 **DR MATTHEW BOWES::** Pas de façon consciente. Il y a ce qu'on
13 appelle, une respiration agonique. C'est parfois, un corps agonisant peut indiquer une
14 telle respiration, mais ce n'est pas des indices de... des signes de vie, mais plutôt des
15 signes de quelqu'un qui agonise. Je pense qu'il est évident que c'était des indices de
16 mort d'une minute à l'autre... d'une seconde à l'autre. Et quand un cadavre est en...
17 quand il y a un cadavre, parfois le cadavre peut émettre quelques sons, mais ce ne sont
18 pas des sons ou des indices de vie.

19 **Me ROBERT PINEO:** Mais savez-vous que ces sons-là indiquaient
20 cela ?

21 **DR MATTHEW BOWES::** Je n'étais pas présent, effectivement.

22 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que vous avez demandé aux
23 membres de la GRC qui s'y sont présentés, à propos de ces sons ?

24 **DR MATTHEW BOWES::** Non. Non, je n'ai pas posé cette
25 question. Je crois que mes conclusions d'autopsie sont irréfutables.

26 **Me ROBERT PINEO:** Est-ce que vous leur avez posé quand même
27 cette question ?

28 **DR MATTHEW BOWES::** Non.

1 **Me ROBERT PINEO:** J'ai une autre question dont j'ai discuté avec
2 l'un des avocats, je demande donc la permission de la Commission, on croit que vous
3 aurez la bonne réponse, donc je vais poser la question. Dites-nous qui, en Nouvelle-
4 Écosse a le droit, qui est autorisé en droit, de prononcer la mort de quelqu'un.

5 **DR MATTHEW BOWES::** À toute fin pratique, si vous découvrez
6 une personne qui ne répond pas à la ressuscitation, et que vous ne faites... vous
7 n'initiez pas des procédures de... pour ressusciter la personne pour faire réanimer la
8 personne, ou bien que vous essayez, mais que vous abandonnez ces mesures, alors
9 vous êtes au courant, vous savez, vous avez découvert la mort de quelqu'un. Je ne
10 connais pas d'autres procédures. Certaines provinces ou administrations ont des
11 procédures plus officielles.

12 **Me ROBERT PINEO:** Merci, ce sont mes questions, Docteur
13 Bowes.

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maître Pineo et Docteur
15 Bowes, de vous être rendu disponible ce matin, on apprécie beaucoup votre temps et
16 votre dévouement à ce dossier.

17 **DR MATTHEW BOWES::** Merci, Monsieur le Commissaire.

18 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Nous allons prendre une pause de
19 10 minutes afin de permettre aux avocats de préparer leurs représentations à la
20 Commission. Merci.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures sont en
22 pause pendant 10 minutes.

23 --- L'audience est en pause à 14 h 31

24 --- L'audience est reprise à 14 h 41

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue à nouveau.
26 Les procédures sont en session.

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Monsieur VanWart?

28 **Me JAMIE VANWART :** Merci, Commissaire, bon après-midi. Pour

1 appel, pour aujourd'hui, nous allons passer aux audiences, les soumissions à
2 l'audience. Donc, c'est une possibilité aux participants pour justement attirer l'attention
3 des commissaires sur toute lacune, erreur ou tout contact additionnel pour les
4 documents qui ont été présentés à la Commission.

5 C'est aussi une occasion pour les participants pour déterminer les
6 questions qui en sont sorties et qui sont en relation de la phase 2 des procédures, s'ils
7 sont de la part du public... ce que je veux dire par la phase 2, ce sont les procédures
8 qui sont décrites sur le site web de la Commission des pertes massives. Je voudrais
9 aussi vous informer, Commissaires et participants, qu'il est question de déterminer les
10 détails des soumissions, donc ce qui va se faire aujourd'hui, qui est une possibilité aux
11 avocats de la Commission de compléter ou de souligner certains aspects de ces
12 soumissions et qui font partie de la Commission.

13 Donc, je vais présenter le premier avocat. Nous sommes d'accord
14 aussi sur certains préliminaires, sur la durée des soumissions. Je m'attends à présenter
15 la première soumission et ensuite, on va procéder, mais le premier avocat, les
16 premières soumissions seront...

17 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me JANE LENEHAN :**

18 **Me JANE LENEHAN:** Bon après-midi. Je représente la famille de
19 Gina Goulet; mon nom est Jane Lanehan.

20 Merci de me donner l'occasion de présenter ces soumissions au
21 document de base qui a été présenté dans les autres pièces jusqu'à maintenant. Je ne
22 vais pas parler de lacunes ni d'erreurs qui sont dans le document de base pour le but
23 du mandat de la Commission; mon client est satisfait et est prêt à avancer. Et pourquoi
24 les événements tragiques du 19 avril ont eu lieu; bien sûr, notre compréhension est que
25 nous allons continuer à aller dans le fond de faits pertinents de la part des témoins, en
26 particulier ceux qui ont pris des décisions.

27 Nous soutenons les soumissions d'autres avocats de Commission,
28 y compris le caporal Mills et le caporal Peterson et notre compréhension, c'est que nous

1 allons continuer d'aller dans le détail pour ce qui est des faits pour voir les divulgations
2 en cours et qui ont eu lieu – ce que je pense est une tâche importante. Mon client
3 comprend que le travail des commissaires n'est pas de trouver des erreurs, mais de
4 revoir les actions de l'auteur et d'apporter des recommandations pour ce qui est des
5 événements à l'avenir.

6 Le commentaire que j'ai entendu de façon cohérente de la part de
7 la famille, c'est que nous souhaitons que cela n'arrivera jamais à d'autres familles. Et
8 donc, par conséquence, je voudrais revenir à une plus grande image des faits que nous
9 avons appris jusqu'à maintenant.

10 Donc, la première prise de conscience – et je vais expliquer ça aux
11 commissaires, comment ça peut être qu'un groupe de lycéens ou de cégepiens avec
12 leurs téléphones qui peuvent, qui ont la mesure de partager leur localisation ou leur
13 emplacement et d'avoir le lieu, par exemple, l'emplacement de l'un de leurs amis en
14 toute exactitude? Et pourtant, le gendarme Beselt avait présenté qu'il devait s'assurer
15 qu'il n'y avait pas de tirs fratricides. Donc, lorsqu'il est question de la sous-division de
16 Portapique – on parle de 45 minutes – que ça a été sur la base d'une décision du
17 commandement pour ce qui est de la possibilité d'un tireur d'arme. Et quelques heures
18 plus tard, lorsque le gendarme Morrisson avait demandé ce qui s'est passé à
19 l'intersection de 224 – excusez, de l'autoroute 2, le gendarme Stevenson a répondu
20 qu'elle était blessée et donc, ce qui a donné la possibilité à l'auteur de blesser l'un des
21 membres et d'en tuer un autre.

22 Ce sont là quelques, très peu d'exemples de problèmes qui s'est
23 répété à plusieurs reprises dans le cadre de ces pertes massives. En termes de
24 prochains stades, de prochaines étapes, on voudrait que les commissaires écoutent
25 des personnes qui sont expertes comme par exemple la division... les CCO, comme la
26 division de la GRC. Donc, il y a eu un témoin technique, mais c'était avant qu'il ne soit
27 interviewé par les enquêteurs de la GRC.

28 Les participants ont plusieurs questions pour Monsieur Macdonald.

1 Nous soumettons ça et pour ce qui est des lacunes qui ont encouragé les pertes
2 massives et essayer de trouver des solutions pour cela. On voudrait inviter aussi la
3 Fédération de la police nationale d'offrir d'autres... la possibilité d'écouter d'autres
4 témoins pertinents pour la sécurité des membres de la GRC et de la sécurité du public.

5 Le deuxième grand sujet, bien sûr, c'est... bien sûr, c'est l'alarme
6 du public. Les citoyens néo-écossais ont le droit de savoir lorsqu'ils sont en danger; ils
7 sont en mesure de prendre des décisions eux-mêmes pour leur sécurité. L'auteur a
8 représenté une menace grave en date du 18 et du 19 avril et donc, la majorité des Néo-
9 Écossais n'avaient pas trop trop cru en la gravité de la menace... des informations
10 essentielles. Plusieurs Néo-Écossais auraient changé, auraient pris des décisions pour
11 ce qui est de leurs mouvements s'ils avaient appris la menace au sujet de l'auteur et
12 aussi, de façon opportune, pour recevoir... la police, pour être en mesure d'assister ou
13 d'aider la police et cette chasse à l'homme.

14 Et donc, il apparaît que la meilleure option publique, c'est la
15 diffusion quand, par exemple, par le système d'urgence. Nous comprenons qu'il y a
16 aussi des inconvénients – par exemple, le système du 911, ils essaient aussi d'aider la
17 police lorsqu'ils font leur travail. Ou alors, une alerte par téléphone au sujet de la
18 menace qui, par exemple, aurait permis aux gens de ne pas se déplacer d'une province
19 à une autre. Et aussi, les témoins, pour explorer tous les inconvénients et essayer de
20 trouver une solution. C'est une question très importante sur laquelle il est question de
21 réfléchir.

22 Aussi, pour ce qui est de la justice, pour mettre en avance ou
23 écouter des témoignages d'ordre technique et donc, il serait question d'inviter la
24 direction fédérale – excusez-moi – pour expliquer les inconvénients à partir du point de
25 vue de la GRC et trouver des solutions.

26 Le soutien aérien... lorsqu'il est question... lorsqu'ils ont besoin
27 d'un support aérien lorsqu'ils font leur travail et assurer la sécurité des Néo-Écossais et
28 qu'ils étaient hors service, et donc, il n'y avait pas de service. Il devait y avoir des

1 ressources, il n'y avait pas d'hélicoptère qui était en mesure d'assister, et partiellement,
2 pour planifier des questions, les deux autres agences de la Nouvelle-Écosse qui
3 auraient pu offrir de l'aide au sein de la juridiction, nous savons qu'il y a possibilité... il y
4 avait possibilité lorsqu'on a enfin demandé de l'aide à d'autres provinces, donc c'était le
5 19 avril, et approuvé... la demande a été approuvée 6 minutes après le matin du
6 19 avril.

7 Nous avons besoin un plan de renfort et nous avons hâte
8 d'explorer ces questions en mai lorsqu'on va écouter des témoins qui vont apporter
9 justement les témoignages de la GRC et aussi pour le poste de commandement pour
10 ce qui est des décisions prises.

11 D'autres questions sont soulevées qui sont importantes de façon
12 particulière pour les familles et qui sont... – excusez-moi, je perds ma voix – qui
13 concernent l'endiguement ou l'enceinte de confinement ou... du périmètre, donc
14 j'anticipe mes collègues qui vont plutôt l'aborder, aussi les efforts de mise en place du
15 périmètre du 19 avril pour ce qui est d'analyser les mouvements de la GRC ce jour-là
16 lorsqu'ils essayaient d'intercepter et d'arrêter l'auteur. Et finalement aussi, les armes à
17 feu légales, on voudrait explorer cela à l'étape 2 aussi.

18 Merci. Ce sont là mes soumissions.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup, Madame
20 Lenehan.

21 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me JOSHUA BRYSON:**

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Bon après-midi, Commissaires. Josh
23 Bryson au nom de la famille O'Brien [sic].

24 La soumission que je voudrais faire, c'est... ce sont les
25 informations... la migration des informations ou... c'est un thème que l'on voit.

26 Donc, il y a trois différents aspects des informations. Le premier,
27 c'est la rapidité d'exécution, la qualité des informations qui étaient transmises, et aussi
28 l'information qui est centralisée et disséminée à ceux qui l'exigent ou qui exigent des

1 informations. Donc, ma soumission, c'est la façon dont les informations sont collectées,
2 sont disséminées qui doit changer de cette... dans cette province. Le système actuel
3 n'est pas réactif, n'est pas efficace, en particulier dans des scénarios de pertes
4 massives. Ça devrait être exploré plus.

5 Juste pour nous remettre dans le contexte, dans cette... à 10 h 28,
6 il y a eu cinq appels séparés au 9-1-1 qui rapportent des homicides, des tirs, et aussi
7 deux tentatives d'homicides, Monsieur Macdonald. Donc, ça apparaît... ça semble tout
8 de suite qu'il est question d'une perte massive et il semblait que l'auteur bougeait très
9 vite, très rapidement. Donc, il y a eu des appels qui étaient interrompus, les MacDonald
10 ont eu... ont couru le risque de perdre leur vie, et cependant, la dissémination de
11 l'information se fait de façon très opportune. C'est d'une extrême importance.

12 Voyons pour Portapique par exemple. Il y a eu 13 meurtres qui ont
13 eu lieu en 40 minutes, donc on parle de 3 minutes par victime. Nous avons des preuves
14 sur... de cette nature expéditive des lieux du crime, c'est que le... ça veut dire... qui
15 donnent que l'auteur était resté 3 minutes. Pour les résidents, c'était quelque chose de
16 quelque... des questions de munitions prouvées. Si on prenait de 5 à 6 minutes pour
17 disséminer, pour diffuser, plutôt, l'information, l'auteur aurait bougé et se serait déplacé.
18 La police a besoin des informations de façon très rapide et très exacte et précise pour
19 être en mesure de prendre des actions immédiates par les ressources clés.

20 Je vais vous donner quelques exemples. Quelqu'un en a parlé
21 auparavant. Par exemple, bon, j'en ai déjà parlé de ça, mais, par exemple, il y a des tirs
22 qui ont été entendus, des cris, des pleurs, c'est un « *call* » terrible qui demande de
23 l'aide, dévastateur! On pouvait avoir une idée sur la gravité du traumatisme et ça n'a
24 pas été diffusé aux membres.

25 À 10 h 16, il y a eu un autre appel par un enfant qui disait que les
26 parents ont été tués et les personnes... c'est-à-dire qui témoignaient, c'est à la page...
27 ils étaient surpris qu'il y avait quatre enfants dans une résidence, ils n'avaient pas cette
28 information. Et si vous voyez le... par exemple, les « *journals* » ou les journaux, les

1 registres des appels, des envois, il y avait juste des femmes qui appelaient. Ils n'avaient
2 même pas fait référence que c'était des enfants qui appelaient. Ça, c'est un problème
3 pour ce qui est des appels.

4 À 10 h 22, la police, donc sur la base des informations qu'ils
5 avaient à 10 h 22, toujours sur la base du registre, ils spéculent qu'il y a un appel, et
6 donc, ils vont dans cette... vers cette notion. Donc, il se peut que la police, ils avaient...
7 ils ont dit, « on a réagi aussi rapidement qu'on a pu », donc encore une fois, sur la base
8 du registre d'appels, on sait qu'à 22 h 16, il n'y avait pas d'assistance ou de support qui
9 était offert.

10 Donc, il y a la réponse : « Oui, reste là, on va s'approcher de là et
11 on va y aller. » Cette décision aurait... c'est-à-dire, s'il y avait eu une meilleure
12 information, ça aurait été mieux présenté. L'enquêteur réaction devait avoir la... devait
13 être en mesure de répondre aux appels de 9-1-1. Notre exemple de rapidité
14 d'exécution, lorsqu'il y a eu l'appel à 10 h 09 [sic], c'était une gravité importante, donc
15 c'était à 2 [sic] heures de l'après-midi, mais ce qui est préoccupant, c'est qu'il y avait
16 juste la diffusion sur Colchester à 9 [sic] heures du soir. C'est un père qui dit : « Mon fils
17 m'a appelé. Il m'a dit que mon autre fils a été touché. » Donc, il donne référence à ce
18 que la géographie est un peu... c'est-à-dire qu'il y a des similitudes et que c'est un
19 appel qui est arrivé à 10 heures. Et donc, ça n'a pas pris plus de 10 minutes. C'est
20 beaucoup de temps, c'est une durée de vie là pour tous les appels, ce qui est dommage
21 pour les pertes ou pour les victimes.

22 Comment les informations sont centralisées? Je vais y passer
23 dessus très brièvement. Il y a eu pas mal de références de personnes ayant accès à
24 leurs propres appareils ou à leurs cartes. Pourquoi les cartes n'étaient pas téléchargées
25 de façon centralisée? Lorsque j'ai vu le registre de Colchester et que j'ai cherché les
26 appels, il y avait zéro référence des appels de la famille O'Brien [sic]. Personne en
27 aucun point, que ce soit à Cobequid, à 10 h 01 ou à 22 heures du soir jusqu'au
28 lendemain. Donc, on parle de 700 mètres de distance, c'est pas une distance très loin

1 pour communiquer.

2 Caractère opportun. Donc, ce qu'on a trouvé dans le document de
3 base, il y a un rapport qu'il y a eu des tirs qui... et des appels au 9-1-1 à 9 h 59 [sic], un
4 appelant dit qu'il y a une personne décédée. Ça n'a pas été envoyé, ce message. Après
5 7 minutes, l'appel est toujours en cours, mais je suggère qu'en quelques secondes, il y
6 a eu assez d'observations qui pouvaient informer les membres que l'auteur était mobile
7 et potentiellement l'auteur ne l'a pas fait, mais il y avait un autre homicide, donc ça a
8 pris sept maisons avant que ce ne soit diffusé.

9 Quand l'auteur cherche à créer, donner autant de décès.
10 (inaudible) décès, d'être vraiment rapide avec les renseignements. Ces retardements
11 ne sont pas acceptables. L'information ne semble pas être centralisée et disséminée à
12 tous qui sont impliqués. Par exemple, en surveillant les journaux des appels de
13 Colchester à 9 h du matin à Portapique, plusieurs membres qui ignorent les sorties de
14 Portapique, notamment le chef de l'équipe. À partir de 9 h du matin. Est-ce qu'il y a des
15 discussions ou des... est-ce qu'il y a une autre façon de sortir et je ne pense pas qu'il y
16 a une autre façon de sortir. S'il y a une personne sur Orchard Beach Drive qui essaie
17 de trouver une autre sortie. Ils ne veulent pas dépasser la personne décédée dans leur
18 véhicule avec personne d'autre avec eux. Il y en a un autre qui dit : « je ne pense pas
19 qu'il y a une autre façon, vous pouvez suivre l'eau. » Ce n'est pas clair dans quel sens
20 que ce membre le suggère. Mais ce n'est clairement pas le chemin de la bleuetière ou
21 la boucle de Brown.

22 On y voit également l'affaire de la communication des membres qui
23 arrivent sur le quart de travail le matin du 19 avril. On a entendu gendarme Stevenson,
24 à 8 h 19, qui appelle pour obtenir davantage de détails au niveau de la réplique de
25 l'auto-patrouille conduite par l'auteur, en réaction à l'avis de surveillance qui a été
26 publié. L'équipe tactique n'avait pas tous les détails sur la réplique de l'auto-patrouille
27 quand ils sont devenus disponibles. Pourquoi ce n'est pas téléchargé vers une base de
28 données centrale, afin que tous les membres sur le quart de travail... Le caporal

1 Peterson éprouvait des difficultés, peut-être que c'est parce qu'il n'était pas inscrit dans
2 son poste de travail mobile. Il cherche des renseignements à Glenholme, quand il
3 rencontre l'auteur, il demande davantage de... une description supplémentaire. Brown
4 et Melanson ignorent que la brigade de feu d'Onslow est un centre de bien-être et des
5 centaines d'exemples, du flux de l'information qui est déconnecté et selon les notes des
6 membres, ils ont différents niveaux de compréhension de la totalité de l'incident. Ce
7 n'est pas du tout acceptable pour un incident qu'on a connu très tôt, était une perte
8 massive.

9 On va élargir sur ce plan, quand on parle de davantage de
10 documents fondamentaux, les décisions commandements, le document fondamental
11 sur la réplique d'auto-patrouille. Il y a certainement plusieurs écarts à explorer, mais
12 c'est pertinent de dire qu'une fois que j'arrive à ces documents-là, je vais avoir d'autres
13 commentaires sur les écarts.

14 Deux autres commentaires qui étaient très importants pour ma
15 famille [sic], Monsieur et Mesdames les Commissaires. Tout d'abord, sur le plan des
16 documents fondamentaux, la famille Bond est respectueuse du fait que les documents
17 fondamentaux ont une valeur, et c'est une bonne façon de résumer certains des
18 renseignements dont vous disposez actuellement. En tout respect, ça ne remplace pas
19 le témoignage des témoins. C'est précieux. Comme on a vu, il n'y a rien qui est écrit qui
20 aurait pu remplacer ce qu'on a vu au niveau des panels, des témoins. C'est un... ça
21 faisait chaud au cœur. C'était très informatif. Moi je n'ai certainement pas glané à partir
22 des 50 000 documents en ligne, à moins qu'il disait que j'ai entendu leur récit de
23 première main, qui était très émouvant et qui était très informatif. J'encourage la
24 Commission de permettre aux témoins d'être présents et de témoigner.

25 Un dernier point, c'est important pour la famille Bond aussi, ils ont
26 des préoccupations que c'est tout un équilibre, cette notion de démarche informée par
27 les traumatismes, mais ça ne doit pas avoir un impact sur le processus de, où on
28 cherche à arriver à la vérité. Mes clients sont très préoccupés que la démarche

1 informée par les traumatismes, qu'on va faire une tentative de s'en servir en tout
2 respect, comme une mesure de contourner le témoignage des témoins et le mandat de
3 la Commission d'arriver à des recommandations pour empêcher des tragédies
4 semblables à l'avenir. Merci de votre écoute. Voilà mes représentations.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien, Maître Bryson.

6 **---REPRÉSENTATIONS PAR Me STEPHEN TOPSHEE :**

7 **Me STEPHEN TOPSHEE:** Bonjour Monsieur et Mesdames les
8 Commissaires. Je m'appelle Steve [sic] Topshee. Linda Hupman et moi-même et
9 James Russell, nous représentons les familles Tuck Oliver et la famille de Lillian
10 Campbell. Ce que je veux aborder aujourd'hui, ce sont les thématiques qui sortent du
11 dossier des faits. Alors je vais vous diriger alors à un document qui est déjà une pièce.
12 C'est la pièce 287, l'appel 5351, c'est la transcription de la déclaration de Darryl
13 Macdonald prise par la Commission. C'est une déclaration de 61 pages et c'est fort
14 informatif. Et cela pourrait vous être utile et Me Lenehan a parlé que peut-être qu'on
15 devrait le demander une autre fois, et je renchéris ses commentaires. C'est une
16 personne fort connaissante, selon moi, et pour le dossier et pour le rappeler à tout le
17 monde, Darryl Macdonald est au centre de commandement des opérations. C'est le
18 commandant des CCO pour la division « L » à l'Île-du-Prince-Édouard. Il est là, selon
19 ses notes, selon sa transcription, depuis environ 2015. Avant cela, il est à Truro
20 pendant plus de 20 ans au CCO. Il a commencé comme un preneur d'appel et là, il est
21 devenu répartiteur et ensuite superviseur et ensuite coordonnateur de la formation.
22 Alors il est bien établi au niveau de son expérience et de ses connaissances sur le
23 système radio et ainsi de suite et ça vaut bien la peine, et ça portera certainement fruit
24 pour les recommandations de la Commission lors des recommandations en Phase 2 et
25 Phase 3.

26 Moi, je serai focalisé sur certains points que l'on retrouve dans sa
27 déclaration et les élargir en quelque sorte, afin de préciser des tendances que moi je
28 perçois et que notre équipe perçoit, qui sont en pleine évolution. Il parle du système de

1 radio qui était employé à Portapique. C'est les membres de service dont il disposait,
2 c'est un système de radio appelé TRM2. Ce système-là avait des capacités de GPS
3 pour le véhicule dans lequel le membre se retrouvait et la personne une fois qu'il quitte
4 le véhicule. Et c'est un outil très utile si c'est activé et en état de fonctionnement. Et il en
5 parle et je vais rentrer un peu plus dans le... on rentrera dans le détail dans peu. Il parle
6 également du système CAD, C-A-D, c'est la répartition aidée avec l'assistance de
7 l'ordinateur le RAO. Je ne suis pas un expert de cette question, mais il y a également
8 des capacités de cartographie, on peut voir où se trouvent les gens. Et je vous suggère
9 qu'au CCO ils pourraient voir où se trouvaient les personnes et où se trouvaient les
10 véhicules si ce système radio était... si on l'employait selon toutes ses capacités. Ce
11 sont des points qu'il mentionne et je pense que ça vaut vraiment la peine de les
12 considérer. Il parle brièvement de cet enjeu d'hélicoptère. Mme Lenehan en a parlé
13 brièvement, je ne vais pas entrer en grand détail, mais fait référence à l'hélicoptère qui
14 était éventuellement dans les airs le 19 avril, et le problème de communication que
15 l'hélicoptère a connu lorsqu'ils avaient des difficultés de communiquer avec
16 l'hélicoptère, parce qu'entre autres, ce n'était pas l'hélicoptère de la GRC, ce n'était pas
17 un hélicoptère qui avait des capacités comme je le comprends bien, dont dispose
18 l'hélicoptère de la GRC de Moncton.

19 Il parle de cela, et ça, c'est un enjeu émergent, c'est sûr. Il parle
20 également de leur inscription, de cryptage, ou les communications radios ont été
21 diffusées sur des postes non cryptés, des canaux, pendant plusieurs heures pendant
22 les petites heures du matin en 2019, dans un système ouvert. C'est clairement une
23 erreur, ça devait être corrigé et c'est une... c'est préoccupant, bien sûr. Et il émet un
24 commentaire qui englobe le système RAO et le système radio et il dit ceci, si j'arrive à
25 le voir. « On a besoin de pleinement intégrer au sein des communications policières en
26 Nouvelle-Écosse, dans les... désolé. Il doit y avoir une intégration complète en
27 Nouvelle-Écosse des communications policières à la fois mobiles, à la fois via le RAO,
28 à la fois via radio, mais ça fait beaucoup de sens et il me semble que c'est une

1 personne qui peut peut-être le faire parce que, si je me rappelle bien, le système RAO,
2 il a intégré différents emplacements, il me semble, sur une base nationale. De toute
3 façon, ça vaut la peine d'explorer, j'en suis certain.

4 Il parle également des difficultés au niveau de juridictions entre les
5 forces policières en Nouvelle-Écosse qu'il semblerait y avoir pas beaucoup de détails.
6 On va en parler pendant la prochaine phase ou notre prochain document fondamental,
7 mais on doit considérer cette question, c'est une tendance émergente qu'on doit
8 aborder. Il y a... on est bien au-delà de ce stade-là dans cette province.

9 Nous sommes une petite province, on doit élargir toutes les
10 ressources dont nous disposons. Par « toutes les ressources », j'entends toutes les
11 ressources publiques dont nous disposons qui sont en possession de la GRC ou en
12 possession de la police régionale, municipale, ou par les Premières Nations, ou par les
13 militaires. On doit les intégrer, on doit avoir une formation mixte, il doit y avoir de
14 nouvelles initiatives prises afin d'aborder de telles questions pour les instances qui vont
15 se produire à l'avenir. Nous n'avons pas le choix, nous n'avons pas des ressources
16 infinies. Nous sommes une petite province, nous sommes limités au niveau des argents
17 qu'on peut recevoir du gouvern... du Fédéral, en partant, et du gouvernement provincial
18 afin de le consacrer aux services policiers pour assurer la sécurité du public, et comme
19 la Commission le sait bien, nous devons au public de le faire. Ça ne va pas... c'est pas
20 facile à réparer, c'est bien... c'est sûr et certain, mais on doit le faire. Si les
21 recommandations et à l'avenir, s'il y a du bien qui peut en sortir, ça, c'est une chose que
22 nous suggérons que l'on doit faire et ça doit être fait, c'est sûr.

23 Je vais revenir au système radio. Je vais souligner ceci. Il fait un
24 commentaire qui en dit long :

25 « Il n'y a pas d'excuse de ne pas avoir la capacité
26 d'utiliser le système radio lorsqu'ils sortent leur
27 véhicule, surtout après la situation à Moncton. Si vous
28 me citez sur quoi que ce soit, citez-moi sur ça. »

1 L'homme le dit correctement, il me semble. Il dit :

2 « Depuis l'application de la TMRT, la GRC ne l'ont
3 pas employée pour toute une foule de raisons ou ne
4 l'a pas appliquée pour une foule de raisons. »

5 C'est ce qu'il mentionne. Et là, il fait référence à la formation, la
6 formation en matière de radio des membres de service. Il dit... peut-être que je devrais
7 faire un petit recul. Il a passé en examen tous les... tout l'incident de Portapique,
8 d'après ce que je peux voir. Il a regardé tous les renseignements liés au RAO, aux
9 renseignements GPS, tous les documents rattachés. Alors, il a beaucoup de
10 connaissances, je l'ai dit plusieurs fois, mais c'est comme ça. C'est comme ça.

11 Et ensuite... et il fait référence à la formation. Il dit :

12 « Bien sûr, les membres qui utilisent ces radios-là
13 doivent être formés. Certains des membres n'ont pas
14 pu changer de canal, ils ont... et il y avait des appels
15 qui ont été refusés ou il manque des renseignements.
16 Ils ne savaient pas comment changer de canal et ils
17 se rendent à différentes zones aussi. »

18 C'est une partie de ce qu'il explique. Ils sont rentrés, ils ont traversé
19 différents comtés, celui-là de Colchester, East Hants, et de la répartition centrale. Il dit
20 également que les radios... ils utilisaient leur radio plus que leur fusil. Alors, on doit les
21 former. Ça fait beaucoup de sens, c'est clair.

22 Il dit également... sa recommandation, c'est que les membres
23 doivent apprendre comment utiliser les systèmes entre leurs mains. « Moi, j'ai travaill...
24 il dit, moi, je travaille pour que cela se produise pendant six ans. » Je vous suggère que
25 ça en dit long. C'est une recommandation et je suggère que cela est sorti de la
26 recommandation en matière de l'enquête sur les événements de Moncton. Alors, il doit
27 y avoir du mordant aux recommandations qui seront... émanent de cette Commission
28 afin que quelque chose se produise. Vous avez la capacité de le faire étant donné que

1 c'est une commission fédérale et provinciale. Je pense que les gens vont vous écouter
2 et peut-être qu'il y aura des recommandations qu'on va adopter et qui ne vont pas
3 dormir chez les éta... sur les tablettes. Elles doivent être pragmatiques et on doit
4 pouvoir les mettre en application. Ça, je comprends.

5 Le dernier point que je veux exprimer, c'est que ce qui sort de toute
6 cette situation, il doit y avoir des recommandations législatives obligatoires afin qu'on
7 arrive à des résultats, peut-être des disputes de juridictions. Qu'en soit la raison, on ne
8 peut pas nous permettre de ne pas utiliser toutes nos ressources en Nouvelle-Écosse
9 et on ne peut pas... il ne faut pas que ce soit des recommandations de ci ou de ça ou la
10 participation volontaire. Nous pensons, quand la sécurité des gens et des Néo-Écossais
11 et des Néo-Écossaises est au premier plan, ça doit être législatif en quelque sorte, ça
12 doit être légiféré.

13 Alors, merci bien. Voilà mes représentations.

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien, Maitre Topshee.

15 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me SANDRDA MCCULLOCH:**

16 **Me SANDRA McCULLOCH:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les
17 commissaires. Vous vous rappelez, je m'appelle Sandra McCulloch. Je suis un des
18 membres de l'équipe de Patterson Law qui représente la majorité des familles et des
19 individus nommés comme des personnes les plus touchées qui participent à cette
20 Commission.

21 Je veux vous remercier de l'occasion de vous adresser aujourd'hui
22 et je veux reconnaître que je suis tout à fait d'accord avec les commentaires de mes
23 collègues sur les thématiques qui dominant et qui doivent faire partie de notre
24 discussion dans la phase 2. Nos commentaires aujourd'hui, Monsieur et Mesdames les
25 commissaires, sont beaucoup focalisés sur la phase 1. Bien sûr, pour répéter la nature
26 de nos clients, ils sont profondément investis dans la phase de ce qui s'est produit des
27 procédures, tout autant que ce qui doit suivre. Il y a encore beaucoup de travail à faire
28 jusqu'à ce qu'on puisse commencer de façon significative la phase 2. Je veux être

1 focalisé sur le travail que nous faisons dans cette salle-ci maintenant en préparation à
2 la phase 2.

3 Mes commentaires sont pour soutenir l'intégrité des dossiers des
4 preuves qu'élabore la Commission alors qu'on passe à la phase 2 et de s'assurer que
5 les participants et ainsi que le public dans son ensemble ont ce dont ils ont besoin pour
6 s'engager auprès... au niveau du travail de la Commission et de ses recommandations
7 à l'avenir.

8 Je vais commencer en exprimant un commentaire qui est cohérent
9 parmi nos clients. Ils sont préoccupés par le survol superficiel que les documents
10 fondamentaux reçoivent dans les procédures publiques jusqu'à date. Vous avez déjà
11 entendu parler de nous, Monsieur et Mesdames les commissaires. Je ne vais pas parler
12 de notre préoccupation de trop utiliser les documents « fondamentaux » au lieu de
13 témoins en direct, mais je vais mettre l'influence sur à quel point ces circons... ces
14 courts que l'on... la présentation de ces documents-là. Je vous parle précisément de
15 documents sur le chemin Hunter et cette présentation-là ainsi celui-là de Wentworth,
16 Glenholme et le chemin Plains.

17 Nous savons qu'il y a beaucoup de matériel, nous savons qu'il y a
18 beaucoup de besoins de faire preuve de sensibilité à présenter le sujet, ces sujets des
19 plus sensibles, mais nous vous soumettons, au nom de nos clients, que nos clients sont
20 mal servis et au public puisqu'on ne soulève pas les points pertinents dans ces
21 documents fondamentaux.

22 Pour vous présenter quelques exemples, nous... on sait et
23 plusieurs gens savent qu'il y a beaucoup de préoccupations du fait qu'il y a des récits
24 en conflit au niveau des derniers moments de Heather O'Brien. On n'en a pas du tout
25 parlé lors des procédures publiques.

26 Pour vous indiquer un autre exemple, un témoin, Reginald Guay
27 [sic], Jay, qu'on voit... il voit une observation bizarre d'une autopatrouille avec un pare-
28 choc poussoir et ça, il n'a pas été mentionné dans les procédures publiques. Il y a

1 également de la vidéo de surveillance de Hunter Road qu'on vient d'apercevoir ; ça n'a
2 pas été indiqué que cela existait. Dans les présentations de lundi, il n'y avait pas de
3 témoignage pertinent qu'il y avait des témoins qui ne sont pas des agents de police, à
4 part le fait que le chef adjoint Currie l'aurait mentionné. Il n'y a pas beaucoup
5 d'influence au niveau des preuves, conflit au niveau du VUS argenté que l'auteur a
6 employé pour s'échapper de l'échangeur en bretelles. Il y a au moins un intervenant,
7 Gerard Withman, dans sa déclaration – c'est le 3089 – où il explique qu'il a identifié que
8 c'était un Ford Escape.

9 Ce sont des détails qui n'ont pas été présentés en procédure
10 publique et nous vous soumettons en tout respect que c'était important de les mettre
11 dans les documents fondamentaux, c'était important de présenter ces éléments-là aux
12 procédures publiques au moins à un niveau élevé afin que le public et les participants
13 sachent que la Commission tâte le pouls de ces écarts, des lacunes au niveau des faits,
14 ces zones où on doit faire davantage d'enquête et de rassurer les participants,
15 notamment ceux qui sont les plus touchés par ces sujets-là, que la Commission
16 continue de porter son attention sur ces détails-là.

17 Je le dis aussi, Commissaire, car il est important d'attirer l'attention
18 au fait que ce n'est pas chaque membre du grand public qui pourra lire les sources
19 originales ou même les documents fondamentaux. On ne peut pas supposer que tout le
20 monde a égalité d'accès à ces documents et bien des gens vont compter sur nous et
21 sur le travail que nous faisons dans cette salle en ce moment pour comprendre ce qui
22 s'est passé pendant cet événement probablement le plus tragique de nos vies.

23 Donc, on représente donc qu'il faut faire mieux en présentant ces
24 renseignements pour le bien de tous et de toutes.

25 Alors, je voudrais maintenant passer à une inquiétude que j'avais
26 soulevée auparavant qui porte sur le retard entre la présentation de l'information et
27 notre possibilité de vous parler de nos préoccupations en ce qui concerne ces
28 renseignements. Nous voici deux semaines, dans quelques... pour quelques-uns, à

1 faire... deux semaines après la présentation de ces renseignements et nous voici. Nos
2 clients nous demandent comment se fait-il qu'il y a des fenêtres d'opportunités qui ne
3 sont pas utilisées à ces fins et qu'au lieu de cela, nous sommes reportés à un moment
4 inconnu du futur.

5 Et je veux aussi parler maintenant des témoins. Nous sommes
6 encore préoccupés, Commissaires, par quand nous allons pouvoir écouter et interroger
7 certains de ces témoins sur les questions qui ont été présentées le 9 mars, dont
8 certains des premiers intervenants. Nous avons cette inquiétude, qui est partagée
9 probablement par d'autres participants, que nous écoutons des récits très différents et
10 sur certains incidents, par exemple, nous avons entendu les représentations du
11 document fondamental, les preuves du chef Muise, du chef adjoint Currie et de
12 Monsieur Ellison et sur ce qui s'est passé à la caserne d'Onslow, mais on ne sait pas
13 quand nous pourrons les interroger et ou les entendre, entendre d'autres témoins qui
14 ont de quoi à contribuer sur, par exemple, cet événement-là.

15 J'avais autre chose à dire sur la question de la caserne d'Onslow,
16 mais je vais continuer en disant que j'espère que les commissaires permettront que nos
17 clients puissent avoir... croire en la bonne foi et vont voir que les témoins seront à
18 l'horaire et resteront à l'horaire. Et au nom de nos clients, nous insistons que nous
19 devons écouter tous les témoins dans toutes circonstances raisonnables, directement.
20 On ne peut pas trop insister sur la nécessité de pouvoir interroger les témoins et non
21 seulement pour répondre, combler des lacunes ou... mais aussi pour contester ou pour
22 vérifier ces preuves afin de vérifier son intégrité – ces preuves dont on doit tous
23 dépendre.

24 Pour revenir à la case de départ, parfois, des questions devront
25 être posées de différentes façons par différents interrogateurs afin de créer une
26 chronologie factuelle fiable. Il faut faire le meilleur travail afin de créer ce dossier des
27 preuves parce que si on le fait incorrectement, nous courrons le risque de revictimiser
28 les gens qui ont déjà été victimisés lors de ces événements tragiques. Et je dois

1 remercier Monsieur Bryson d'avoir souligné qu'il est très, très important de pouvoir
2 écouter ces témoins, des gendarmes Besalt, Patton et Merchant, le chef Muise, le chef
3 adjoint Currie et Monsieur Ellison; il est très essentiel d'avoir pu les interroger. Et nous
4 croyons que c'est essentiel; on ne peut pas trop insister sur l'importance de convoquer
5 de tels témoins.

6 Je veux prendre quelques instants pour parler des témoins que
7 nous avons mentionnés dans notre représentation écrite. Les commissaires ont déjà pu
8 lire ces représentations, donc je ne vais pas gaspiller du temps, mais je veux quand
9 même relever certains points importants.

10 Les gendarmes Brown et Melanson ont déjà été à l'horaire et on ne
11 sait pas quelles sont les intentions par rapport à ces deux gendarmes et nous
12 représentons qu'il est absolument essentiel – non seulement en lien avec la caserne,
13 mais aussi d'autres événements à Glenhome ou dans le secteur de Glenhome, en ce
14 qui concerne le chemin Hunter. Nous avons indiqué que la Commission doit pouvoir
15 convoquer Darrol Thurier, qui était la première personne qui est arrivée sur la scène,
16 qui n'a jamais été interrogé par la GRC ou par la Commission.

17 Pour revenir aux commentaires de Maître Burrill sur le manque
18 d'information sur ce qui s'est passé au chemin Hunter, dans la mesure où Monsieur
19 Thurier peut ajouter à nos connaissances à ce sujet, il serait important que la
20 Commission l'envisage. En ce qui concerne le chemin Hunter, nous avons aussi des
21 représentations qu'il faut écouter, aussi convoquer les gendarmes Brier et Harvey, les
22 deux premiers membres de la GRC qui se sont présentés au chemin Hunter, à environ
23 11 h 17 du matin le 19 avril. Alors, on croit qu'il y a des interrogatoires en ce qui
24 concerne à quelle heure ils sont arrivés au chemin Hunter, selon quels ordres, quels
25 sont les retards associés avec leurs actions et surtout, les irrégularités dans le dossier
26 qui sont soulignées par nos clients une demande au gendarme Brier. Il a demandé un
27 appel privé pour répondre à cette question, donc on se représente qu'il y a de nouvelles
28 informations qu'il faudrait susciter de ces gens, qui seraient pertinentes sur, par

1 exemple, les avis aux proches sur la mort d'une victime. Nous avons ajouté Reginald
2 Jay à notre liste de témoins; on croit qu'il faudrait écouter, l'écouter sur... le faire
3 témoigner sur son observation d'une voiture de police avec un pare-choc poussoir qui
4 ne semble pas être compatible avec les autres observations.

5 Le caporal Peterson – il faudrait le convoquer afin de mieux
6 comprendre ces détails qui se trouvent dans sa déclaration. Son interrogatoire avec la
7 Commission, c'est comme 18365. On représente qu'il y a des détails spécifiques qui
8 manquent à ses représentations lors de sa rencontre avec l'auteur des événements et
9 la situation dans laquelle il s'est trouvé. Étant donné l'importance critique pour cet
10 aspect de l'histoire, c'est quelqu'un qui doit être convoqué.

11 Nous comprenons aussi que la Commission va convoquer le
12 caporal Ivany, le gendarme Coleman en ce qui concerne la scène de crime d'O'Brien,
13 mais il y avait d'autres individus qui pourraient porter une lumière sur cela; le gendarme
14 Barr [sic] et aussi des membres des pompiers de Debert qui s'y sont présentés et on
15 représente qu'ils devraient aussi être convoqués en ce qui concerne ce qu'ils pourraient
16 présenter sur cette scène-là.

17 L'autre nom que je n'ai pas à mettre en lumière ici, mais je devrais
18 quand même représenter, Commissaires, qu'il est important pour la Commission de
19 convoquer un témoin technique qui peut parler des images de surveillance. On a
20 beaucoup de questions en matière des images de surveillance et aussi, dans le
21 discours public. Il y a beaucoup d'écart en ce qui concerne l'horodatage ou le manque
22 d'horodatage, les écarts entre les différents horodatages qui pourraient être surtout
23 chez Community Metals à Debert, la manière à laquelle ces images ont été captées.
24 Parfois, on dirait que c'est une vidéo d'une vidéo; c'est difficile pour le grand public de
25 comprendre cela. Il y a des irrégularités – par exemple, dans les cas des images
26 fantômes de Glenhome ou peut-être pourquoi il manque des images de surveillance
27 intégrales. Par exemple, sur le chemin Hunter, on voit dans... 542273, on voit que
28 l'auteur y entre, mais ne sort pas. Il y a tellement d'aspects de la chronologie qui

1 dépendent des images de surveillance pour nous donner des détails concrets sur ce qui
2 est arrivé le 18 et le 19 avril. Et pourtant, la fragilité observée dans ces images porte à
3 préoccupation pour nos clients et pour le grand public. Et on croit qu'un expert
4 technique pourrait nous assurer de la fiabilité de ces images et de l'intégrité de ces
5 images aussi aux fins de la Commission.

6 Cela nous amène aux représentations écrites que nous avons
7 faites sur les documents fondamentaux présentés avant cette semaine quand... Nous
8 allons donc souligner d'autres éléments et je vais répéter surtout les noms des
9 gendarmes Brown et Melanson; en ce qui concerne la caserne, le gendarme Gagnon
10 qui était situé en dehors de la caserne, de David Westlake qui était là aussi. Et on
11 représente que vous allez aussi nous entendre sur la nécessité des témoins profanes;
12 par exemple, Jerome Breau et Sharon MacLennan qui pourraient parler de leurs
13 observations afin de mieux comprendre ce qui est arrivé à la caserne des pompiers
14 d'Onslow. On veut aussi entendre, convoquer le gendarme... que le gendarme Kelly
15 soit convoqué; c'est celui qui était à Elmsdale, au Petro Canada de Elmsdale, qui a
16 observé l'auteur avant qu'il quitte cet endroit-là – et j'ai compris aussi que le gendarme
17 Kelly était l'un des gendarmes qui s'est rendu à Enfield tout de suite après le décès de
18 l'auteur. Nous allons représenter qu'il serait important d'écouter les renseignements
19 supplémentaires que le gendarme Kelly peut nous fournir. Je veux aussi souligner notre
20 appréciation du fait que nous allons entendre les témoignages des gendarmes
21 MacLeod et Hubley demain.

22 Dernier commentaire sur les témoins, Commissaires – et ce sera
23 mon dernier commentaire – je vous remercie de votre patience. Je veux aussi réitérer
24 notre appréciation de la décision de la Commission du 9 mars en ce qui concerne les
25 témoins pour lesquels nous avons déjà émis des représentations,

C5 – Graphic Images or Potentially Harmful Information

C5 – Graphic Images or Potentially Harmful Information

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C5 – Graphic Images or Potentially Harmful Information

C5 – Graphic Images or Potentially Harmful Information

Je peux toujours répondre à toute question. Merci beaucoup.

COMMISSAIRE MacDONALD: Merci à vous.

--- REPRÉSENTATIONS PAR Me TARA MILLER :

Me TARA MILLER: Bon après-midi, Commissaire. Je m'appelle Terra Miller et nous représentons une proche de Kristen Beaton avec mon collègue. Nous vous remercions de votre invitation à nous adresser la parole cet après-midi en poursuivant ce travail ensemble, ce travail important.

Nous allons émettre un commentaire sur des thèmes qui ressortent du dossier factuel et aussi des lacunes dans les documents fondamentaux ou les erreurs.

D'abord, je vais parler sur les lacunes ou les erreurs perçues. On sait que la phase publique des audiences a commencé le 22 février et on va passer à la deuxième phase bientôt. Depuis 8 semaines, il y a eu plusieurs documents fondamentaux qui ont été présentés, qui avaient beaucoup de valeur du point de vue des clients. Toute cette documentation écrite a été disponible pendant l'automne, pendant qu'on a travaillé pour raffiner ces documents. Mais notre client et d'autres proches et surtout le grand public, ce qu'ils cherchaient et ce à quoi ils s'attendaient quand les audiences publiques ont commencé le 22 février, c'était d'écouter des preuves orales des témoins qui seraient convoqués pour une enquête publique avec des questions posées et des réponses données.

1 Depuis cinq semaines, on a écouté huit témoins, avec moins de
2 quatre jours de preuve. Les avocats des familles, c'était par rapport à la décision du
3 9 mars de la Commission, on a parlé du gendarme Colford qui était appelé comme
4 témoin et qui avait fait une déclaration sous serment. Et aussi les participants qui
5 auraient eu l'occasion de faire des soumissions et que la décision était attendue pour
6 après. Nous vous remercions pour ça. Pas mal de témoins, entre autres les premiers
7 intervenants, c'était selon la décision de la Commission. Et donc sur la base de... donc
8 ces personnes, c'est Bjorn Merzbach, Peter Griffon, gendarme Grund, Donnalee
9 Williston, Sean Conlogue, Angel Patterson et bien sûr Lisa Banfield. Encore une fois,
10 nous n'avons pas d'information à ce sujet à la demande des participants des familles.
11 Nous comprenons aussi que les experts techniques seront appelés pour aborder
12 justement les vidéos de surveillance et les questions afférentes. On ne sait pas quand
13 est-ce que ça aura lieu. Le 28 mars, au nom d'un autre client, c'est qu'il soit appelé pour
14 aborder justement les questions qui ont rapport avec les cellulaires, mais aussi avec
15 des références spécifiques avec des enregistrements du téléphone, des confusions,
16 des clarifications de Lisa Banfield pour ce qui est des appels reçus et donnés entre le
17 18 avril et le 19 avril. Nous n'avons pas encore de réponse à cette demande. Et aussi la
18 pertinence de ces, Commissaire, c'est l'absence de toutes ces pièces justificatives chez
19 ces pièces, ce qui constitue une lacune du dossier de base. Les Commissaires aussi
20 ont parlé du 1^{er} mai, ce n'est pas clair pour nous et ni pour notre client pour ce qui est
21 de l'étendue de ce que va couvrir ce rapport, mais qu'il y ait des conclusions factuelles
22 de ce qui s'est passé le 18 et 19 avril, comme ces informations ne sont pas encore
23 complètes. Je voudrais être clair que nous comprenons que la présentation des
24 documents de base a été très utile pour ce qui est de la police, pour la Commission et
25 ne peuvent pas et ne devraient pas seuls sans preuve. Donc, M. Bryson a parlé de ça
26 et aussi, je parle de cela au nom de mes clients.

27 L'absence de preuve orale est une question importante parce que
28 c'est comme s'il y avait un évitement de faire appel à des témoins pour justement

1 aborder ces questions. Et donc, c'est des questions qu'ils n'ont pas posées et des
2 informations qui ne sont pas divulguées, ce qui fait qu'il n'y a pas d'aveux, il n'y a pas
3 de vérité qui seront connues. Donc comme mes amis l'ont dit auparavant, nous aurons
4 besoin de ces informations provenant... c'est-à-dire que, on a besoin que ces témoins
5 partagent leurs témoignages. L'autre préoccupation, c'est qu'on... c'est une course
6 contre le temps. Il y a une perception comme si on courait contre le temps, pour ce qui
7 est des témoins, le calendrier du printemps, pour ce qui est des preuves et aussi pour
8 ce qui est de l'érosion de confidences, ou de confiance.

9 Commissaires, nous apprécions qu'il y a... nous estimons qu'il y a
10 plusieurs façons d'aborder les preuves, et comment elles seront utilisées. Donc pour ce
11 qui est de répondre à des questions et découvrir la dure vérité et aussi des conclusions
12 factuelles. Comme nous allons prendre une pause pour la semaine prochaine, pour
13 justement marquer ou commémorer la vie perdue des victimes. Je pense que ça serait
14 très utile à la Commission de retourner avec plus de clarification pour ce qui est des
15 témoignages et des témoins et aussi lorsqu'ils seront déterminés à date.

16 Maintenant, je vais passer, Commissaire, au thème qui émerge de
17 faits factuels dont on a entendu. J'ai eu la possibilité d'écouter mon collègue parler et
18 aussi le thème serait, qu'il y aura des chevauchements, mais de notre point de vue il y a
19 un thème lourd qui émerge, qui porte sur un groupe de ressources pour ce qui est des
20 membres sur le terrain, comment ils étaient en mesure de réagir le 18 avril et le 19 avril.
21 Dans certaines instances, il n'y avait pas assez de ressources. Nous avons entendu
22 que le comté Colchester est le deuxième comté le plus occupé, mais il y avait quatre
23 agents seulement qui étaient de devoir ce soir-là. C'est une question pour, justement la
24 Commission, pour aborder l'inefficacité, ce manque de ces ressources humaines. Il y a
25 aussi d'autres ressources qui n'existent pas tout simplement. Nous avons entendu,
26 nous avons appris qu'il y a eu nombre de raisons qui ont fait qu'il n'y avait pas, pendant
27 que le détachement de Bible Hill... donc ils étaient restés, ces agents étaient restés
28 positionnés ou postés en raison de la recherche géographique. D'autres raisons

1 pourquoi ils n'existaient pas, parce qu'il y a l'absence de GPS de traçabilité aussi de
2 cartographie, ce qui aurait permis d'autres membres et aussi d'assurer l'évacuation des
3 citoyens à Portapique et aussi Cobequid. Aussi, ça aurait permis au gendarme...
4 comme il regardait, il cherchait... c'est-à-dire qu'il s'attendait à ce que le véhicule venait
5 à gauche alors qu'il venait de la droite. Donc la cartographie du GPS. Et aussi les
6 membres qui étaient en train de se poser des questions, où est-ce qu'ils se trouvaient,
7 où est-ce qu'ils devaient se rendre ou se diriger.

8 Pour ce qui est de la précision des cartes, que ce soit les routes,
9 publiques ou privées, les personnes, les membres étaient en train d'utiliser leurs
10 propres cellulaires. Donc on a déjà parlé de cela quelque chose comme similaire, mais
11 on parle de capture d'écran et qu'on va trouver cela. Et c'est troublant que le fait de
12 savoir que ça ne pouvait pas être disponible de cette façon, alors que ce n'est pas
13 disponible pour des membres qui sont chargés de la sécurité publique. Aussi, il y a des
14 ressources qui ne travaillaient pas. Bien sûr, il était question de la station de travail, de
15 se connecter de la station de travail, de l'indisponibilité d'hélicoptères et d'autres
16 systèmes qui ne fonctionnaient pas.

17 Et finalement, de s'attendre à ce que les ressources qui soient
18 disponibles. Nous avons la preuve que certains membres n'étaient pas au courant, ils
19 ne savaient pas qu'il y avait un système qui pouvait être utilisé. Et aussi d'être en
20 mesure d'effectuer des appels. Donc toutes ces questions, tous ces problèmes de
21 ressources nous laissent avec des questions telles que, comment ça se fait qu'il y avait
22 tous ces problèmes de ressources pour ce qui concerne la sécurité publique. Et donc,
23 on va en parler plus en avançant. Rectifier ce genre de problème de ressources. On ne
24 peut pas s'attendre à ce que ça soit réussi, à ce que les membres fassent un bon travail
25 sans mettre à leur disposition des outils efficaces. Donc comment ces choses doivent
26 être faites de façon efficiente et efficace, et lorsqu'on va passer aux deux prochaines
27 étapes on va en parler. Aussi, je vous réfère aussi, il y a aussi des systèmes, des
28 personnes qui ne communiquaient pas. Pourquoi c'était le cas et qu'est-ce que ça...

1 qu'est-ce qui peut être fait pour s'assurer qu'il y a un partage d'information. Est-ce qu'on
2 peut s'assurer de partager un grand volume d'informations. Pour aussi être entièrement
3 informée, on a besoin d'explorer ça plus dans les détails et si ça peut nous aider avec
4 ça. Et à la fin, c'était le... aussi le manque... le thème de manque de prise de décisions
5 de façon autonome pour justement agir de façon rapide et efficiente. Donc, aussi
6 informer le public et en fin de compte qui ne fonctionnait pas. Nous avons besoin d'être
7 en mesure de faire confiance et de savoir comment le faire.

8 Nous nous attendons à ce qu'il y ait des questions plus larges,
9 mais ce sont des soumissions sur les thèmes pour ce qui est des réactions. Donc,
10 encore une fois, si vous avez des questions... Merci pour cette occasion.

11 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci beaucoup.

12 Je pense que c'est tout pour tout le monde, c'était ça pour
13 aujourd'hui. Nous avons besoin... nous vous remercions tous et toutes. Nous allons
14 écouter d'autres demain, comme on le fait, nous apprécions beaucoup tout ça.

15 Juste quelque chose à Docteur Bowes.

16 Nous voudrions vous remercier pour être venu nous assister
17 aujourd'hui, pour l'expertise, pour l'information que vous avez partagée avec nous, pour
18 votre dévouement.

19 Merci aux avocats de la Commission.

20 Je voudrais reconnaître les membres de la famille Goulet, dont
21 certains d'entre eux étaient parmi nous aujourd'hui, et ils ont été... ils sont toujours
22 venus avec une très belle image de madame Goulet, une très belle photo d'elle qu'ils
23 ont toujours posée sur la table devant eux. Nous savons que ce sont des jours très durs
24 pour eux et, encore une fois, on leur présente nos sincères condoléances.

25 Demain, nous allons entendre un autre panel de témoins,
26 gendarme MacLeod qui va nous fournir leurs témoignages sur l'auteur, y compris les
27 évènements, les observations, et leur engagement par rapport à l'auteur.

28 Alors, merci encore une fois à tout le monde et on se reverra

1 demain matin.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Les procédures
3 sont ajournées pour demain, 14 avril, à 9 h 30 le matin.

4 --- L'audience est levée à 15 h 53

5

6

C E R T I F I C A T I O N

7

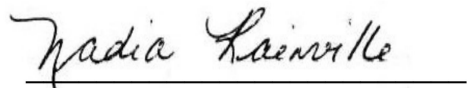
8 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
9 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
10 and ability, and I so swear.

11

12 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une
13 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
14 capacités, et je le jure.

15

16



17

Nadia Rainville